Surgères dans le passé



Surgères dans le Passé

SURGÈRES

DANS LE

PASSÉ



LA ROCHELLE
IMPRIMERIE DE L'OUEST
—
1927

AU Xe SIÈCLE

—

L'ORIGINE de Surgères est assez obscure.

La division géographique et politique du pays d'Aulnis ne fut énoncée qu'à la fin du xe *siècle*.

La charte la plus ancienne qui cite la région surgérienne date de l'an 936.

D'après le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, sous le règne de Hugues Capet (987), il existe un marais nommé « *Girum* » et une saline appelée « *Girea* ». Ce marais reçoit les eaux qui descendent de la région du «*castrum surgeriacum* », dont parle, en 992, une charte de l'abbaye de Saint-Maixent.

Pour s'opposer aux incursions des Normands qui, au IXe et au xe siècle, descendaient sur les côtes de l'Aulnis, pillaient et dépouillaient les habitants de leurs biens et de leurs moissons, et portèrent même leurs ravages jusqu'à Saint-Jean-d'Angély, le duc de Poitou construisit une forteresse — « castrum » — à la tête du marais « Girum ». Cette for-

teresse, comme toutes celles du IXe siècle, fut, à ses débuts, un simple donjon entouré de fossés où résidait une garnison d'hommes d'armes.

En 911, le roi de France, Charles III, donna au chef des Normands, Rollan, par le traité de Saint-Clair-sur-Epse, une portion de la Neustrie, appelée depuis Normandie. Les gens du Nord cessèrent dès lors leurs visites en Aulnis. Ils peuplèrent la Neustrie : par contre-coup le « *castrum surgeriacum* » devint bientôt inutile .

Ces renseignements historiques nous permettent de fixer l'étymologie de Surgères. Le « *castrum surgeriacum* » est établi plus haut que le cours de la rivière. Il est bâti sur la première assise de la colline, dans une situation élevée par rapport à une autre plus basse, ce qui est le sens du latin « *super* », d'où le mot « *sur* » tire son origine. Le *castrum*, étant construit dans un lieu plus élevé que le marais « *girum* » et la saline « girea », s'appela « surgeriacum », au-dessus de la saline, du marais, de la rivière de « Gir » ou de « *Ger* ». Ce dernier mot, indéclinable dans Pline, est le nom d'un fleuve de la Mauritanie — (le Maroc). Peut-être est-ce par analogie que la rivière surgérienne reçut son nom ?

Le prieuré de Saint-Gilles.

Guillaume, comte de Poitou, distraya des propriétés environnant la forteresse surgérienne une bonne partie des terres dont il fit don à l'abbaye de Maillezais, alors très florissante. Il fonda par là le prieuré de Saint-Gilles, qui relevait de Maillezais. La charte de cession de cette donation fut signée et ratifiée par le duc d'Aquitaine, l'abbé de Maillezais et le pape Sergius IV en l'année 1009.

Les Maingot, sires de Surgères.

Les Maingot, premiers seigneurs de Surgères, auraient eu pour ancêtre, Emerson, vicomte d'Aulnay, comte de Poitou, mort en 866.

Ils seraient issus d'un cadet de ce comte.

On lit, pour la première fois, le nom de Maingot en 903, au bas d'une charte où il est qualifié de vicomte, et où il signe aussitôt après le comte Ebles de Poitou, 10e année du roi Charles.

On trouve également d'autres signatures sur des chartes de 907, et de 963.

L'orthographe du nom change. C'est tantôt *Maingot*, *Maëngot*, *Meingot*. « La baronnerie » des Maingot en Aulnis s'appelait *de castro surgeriaco*.»

Jusqu'à Hugues Capet, les nobles n'ajoutaient rien à leur nom patronymique. Plus tard, pour se distinguer les uns des autres, ils firent suivre leur signature du nom des terres qu'ils possédaient ; quelques-uns même de leur sobriquet, dit Vialart.

Les Maingot apposèrent leurs signatures sur les chartes aussitôt après les ducs d'Aquitaine, les comtes de Poitou, leurs suzerains. Ils prirent rang parmi les premières et plus anciennes maisons de France. Messire Vialart, prêtre, prieur de Montournais en Poitou, qui écrivit l'histoire généalogique de la maison de Surgères en Poitou en 1717, dit qu'il « y a peu de maisons en France, quelques anciennes et illustres qu'elles soient, qui puissent apporter de plus anciens titres. » Il ajoute : « de l'antiquité des noms des Maëngot de

Surgères, il ne faut pas attendre des preuves écrites, mêmes les maisons souveraines ne les ont pas ; elles n'ont pour ressources que les documents conservés, les chartes. »

On suppose qu'à la fin du xe siècle un Maingot acquit de son parent, le comte de Poitou, le « castrum surgeriacum » et la partie des terres, situées autour du château fort, qui restaient libres, depuis la donation faite par Guillaume de Poitou du prieuré de Saint-Gilles, à l'abbaye de Maillezais.

A partir du xie *siècle*, les chartes parlent souvent du « castellum surgeriacum ».

Le Prieuré de Saint-Gilles.

Le Prieuré de Saint-Gilles, dont nous venons d'indiquer l'origine, fut donc fondé par un comte de Poitou. Les Maingot s'intéressèrent certainement à cette fondation ; il est assez difficile de dire dans quelle mesure.

Le prieuré fut confié à un prieur séculier et à des chanoines.

Son église collégiale fut dédiée à Saint-Gilles. Elle était construite à 420 mètres de l'église Notre-Dame de Surgères.

Au xie siècle, le peuple chrétien avait une grande dévotion pour le saint moine Gilles. Saint Gilles était né à Athènes. Il était de race royale. Après la mort de ses parents, Gilles avait distribué aux pauvres son patrimoine. Sa charité était telle qu'un jour il se dépouilla de sa propre tunique pour en couvrir un malade dans l'indigence. Celui-ci recouvra la santé aussitôt. D'autres miracles rendirent saint Gilles telle

ment populaire qu'il résolut de laisser la Grèce. Il vint à Arles auprès de Césaire, renommé lui aussi par sa sainteté.

Il l'abandonna peu après pour vivre en ermite sur les confins d'une forêt. Gilles se nourrissait de légumes et du lait d'une biche. Un jour, cette biche fut poursuivie par la meute du roi de France, qui chassait près de l'ermitage. Le roi frappé de la sainteté de Gilles, lui proposa de fonder, à côté de son ermitage, un monastère dont il prendrait la direction. Le saint moine y consentit.

Après la mort de Gilles, les miracles se multiplièrent sur son tombeau, à tel point qu'après Rome et Compostelle, Saint-Gilles était considéré comme l'un des trois grands pèlerinages de l'Occident.

Ces faits expliquent pour quelles raisons le prieuré de Surgères fut placé sous le patronage de saint Gilles.

L'Aulmônerie de Saint-Gilles.

En l'année 1083, Guy Geoffroy Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, vint à Surgères.

Guillaume VIII était un véritable roi.

L'étendue de ses états était considérable ; la plus grande partie du midi de la France reconnaissait sa suzeraineté. Il l'exerçait sur le comté du Poitou, qui comprenait la baronnie de Surgères.

Pendant son séjour à Surgères, Guillaume fit don au prieuré de Saint-Gilles d'une maison située près du prieuré, pour y établir un hôpital où seraient recueillis les vieillards miséreux de la région.

Il joignit au don de cette maison des terres et indiqua l'usage que les chanoines du prieuré de Saint-Gilles feraient de ces revenus : Ils les affecteraient à l'entretien des vieillards reçus dans la maison aulmônière. Le duc choisit comme protecteur de l'hospice Hugues Maingot.

Cette fondation prit le nom de « Maison Aulmônière de Saint-Gilles ». Cette maison était la seconde « Aulmônerie » de France, d'après l'ordre chronologique.

Plus tard, l'Aulmônerie de Saint-Gilles fut enrichie d'autres terres offertes, à diverses époques, par les descendants du duc d'Aquitaine, par les seigneurs de Surgères, par le roi d'Angleterre, Richard.

L'Aulmônerie de Surgères fut considérée comme étant une fondation royale. Un différend qui s'éleva au XVI[e] siècle, entre les chanoines du prieuré de Saint-Gilles et les héritiers des sires de Surgères, permit de préciser ce point d'histoire. Le prieur de Saint-Gilles disait ne relever que du roi de France et en aucune façon des Maingot de Surgères et de leurs héritiers. Le procès fut plaidé en 1567. Le prieur le perdit.

La maison aulmônière de Saint-Gilles fut seule reconnue de fondation royale. Le prieuré de Saint-Gilles ne le fut pas. Les juges déclarèrent qu'il avait pour fondateur un comte de Poitou et les sires de Surgères. Aussi quand, en 1600, le prieur et les chanoines de Saint-Gilles abandonnèrent le prieuré, la cession du domaine fut-elle faite et signée par le baron de Fonsèque, héritier des comtes de Surgères.

Nous venons d'indiquer la version de Delayant sur l'origine de l'Aumônerie de Saint-Gilles.

Mais Arcère, dans des notes manuscrites, déclare que le fondateur de l'Aumônerie de Saint-Gilles aurait été Guillaume IX, duc d'Aquitaine, et non pas Guy-Geoffroy Guillaume VIII mort en 1086. Il s'appuie sur ce fait qu'au XVIIe siècle les minimes de Saint-Gilles recherchèrent la date de la fondation de leur Aumônerie. Ils apportèrent comme preuve une charte du Cartulaire de leur couvent. Cette charte dit que l'Aumônerie de Saint-Gilles fut fondée sous l'épiscopat de Rodulphe, évêque de Saintes de 1083 à 1107.

Ils ajoutèrent qu'une charte de Richard, duc d'Aquitaine et plus tard roi d'Angleterre, datée de 1179, déclarait que la fondation de l'Aumônerie de Saint-Gilles était due à son bisaïeul Guillaume IX, duc d'Aquitaine. La voici reproduite par Massiou : « Sachez tous, présents et à venir, que l'Aumônerie de Surgères a été fondée sur mon territoire, ainsi qu'il est justifié par une charte de la reine Aliénor, ma mère, et par celle de Guillaume, mon bisaïeul, comte du Poitou, que le même Guillaume en la bâtissant sur son propre domaine, l'affranchit de tous les droits en usage dans l'étendue de sa souveraineté, particulièrement du droit de pacage pour les bestiaux que l'Aumônerie enverrait paître dans la forêt d'Argenton, et lui permit en outre de prendre, dans la même forêt, tout le bois nécessaire soit pour la construction et la réparation de ses bâtiments et pour le chauffage des pauvres qui y seraient reçus, soit pour tous autres usages. Sachez tous aussi que je prends sous ma protection et sauvegarde la même aumônerie avec ses habitants et ses dépendances et que j'entends qu'elle soit libre de toutes charges et que je l'en tiens quitte, comme l'ont tenue tous mes prédécesseurs. »

Devenu roi d'Angleterre, Richard fit de nouvelles donations à l'Aumônerie de Saint-Gilles. En 1188 et 1189, il lui confirma tous les privilèges déjà accordés.

Massiou écrit, avec raison, que « cet hospice, enrichi des offrandes des barons, des princes et des rois, devint un des établissement les plus importants du duché d'Aquitaine. »

SURGÈRES AU XIe SIÈCLE

—

Tout à fait au début du XIe siècle, en 1006, une fille d'Hugues Maingot, sire de Surgères, épouse le sire de Maltevaux.

En 1027, d'après Vialart, Guillaume Maingot, sire de Surgères, est le chef connu de la maison de Surgères.

Guillaume Maingot eut deux fils : Hugues Maingot et Morinel de Surgères.

Le premier appose sa signature en 1039 au bas d'un acte de donation à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, aussitôt après le duc d'Aquitaine.

Le 26 octobre 1068, Hugues Maingot reçoit dans son château de Surgères le duc Guillaume d'Aquitaine. Le duc venait rendre justice. Il avait, en effet, comme suzerain, le droit de haute et basse justice dans ses états.

Hugues Maingot gagna l'amitié du duc. Il figure, en 1076, en tête d'une liste des grands personnages du palais du duc.

Hugues Maingot épousa la fille d'Adalbert, sire de Dampierre-sur-Boutonne.

Il fit don aux moines de l'abbaye de Vendôme de l'île de Flais, située dans le marais et sur les bords de la Gère. On lit dans une charte de 1080 que les moines, afin d'assainir leur nouveau domaine, creusèrent des fossés pour l'écoulement des eaux. On trouve aujourd'hui dans les marais de Rochefort une butte, formant plateau, entourée d'excellentes prairies, qui porte encore le nom d'île de Flais.

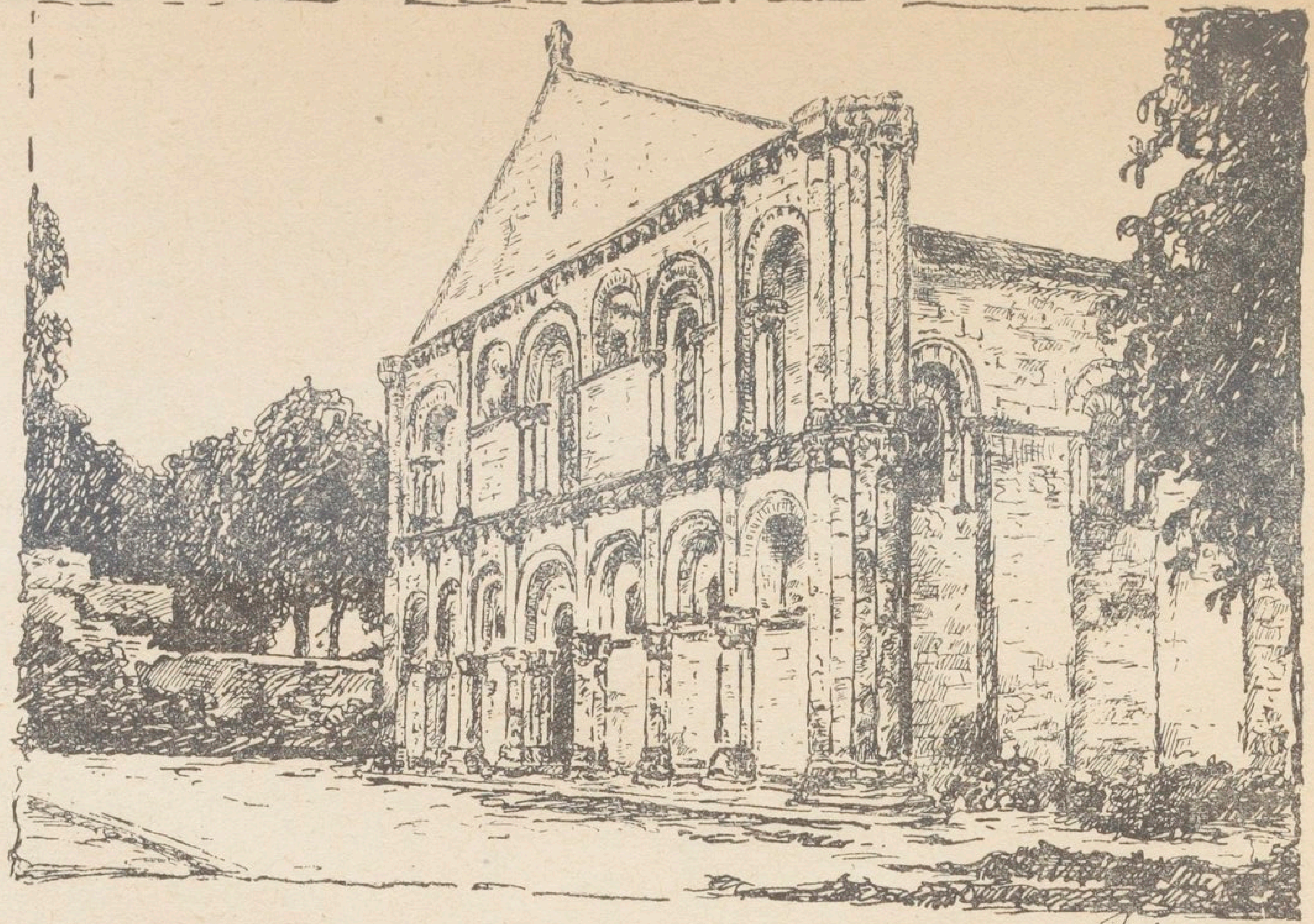
L'église Notre-Dame de Surgères

Hugues Maingot, entre 1070 et 1080, dans l'enceinte de son château, fit construire une église à laquelle on donna le nom de Notre-Dame de Surgères. Les architectes auraient été les moines de l'abbaye de Vendôme, dont le second abbé fut Odéric.

L'église Notre-Dame de Surgères est un des plus beaux monuments de style roman de la Saintonge. Les moines en auraient sculpté eux-mêmes les pierres, dans les carrières. Ils les auraient apportées toutes taillées, ce qui expliquerait ce vernis naturel dont elles sont revêtues. Ce vernis est un gage de conservation et un préservatif contre les intempéries.

L'église Notre-Dame fut desservie par les moines de l'abbaye de Puyravauld, qui relevait de Vendôme. Un acte de 1097 en fait foi. Il porte les signatures d'Hugues Maingot, sire de Surgères, de son épouse Pétronille, de l'abbé Geoffroi de Vendôme, de l'évêque de Saintes, Ramnulfe, du prieur de Surgères, Goffridus, et de 33 témoins.

Par cette charte, Hugues de Surgères, avec le consente-



Façade romane de l'Eglise restaurée par les Beaux-Arts

ment de sa femme Pétronille, donne à l'abbé Geoffroi de Vendôme le patronage et la présentation du prieuré-cure de Surgères, « fondé par ses prédécesseurs, qui bâtirent dans la cour de leur château l'église paroissiale. » Ils avaient conservé la présentation au prieuré de cette église ; Hugues en fit remise à l'abbé Geoffroi. Le patronage avait été donné antérieurement à Odéric, abbé de Vendôme.

Le 24 novembre 1098, une bulle du pape Urbain II approuva cette donation librement consentie en faveur de l'abbé Geoffroi de la Trinité de Vendôme par Hugues Maingot de Surgères.

Quelques temps après, l'abbé Geoffroi de Vendôme se plaignait à Pierre de Soubise du tort qu'il causait à ses religieux en leur enlevant les offrandes des fidèles de Surgères. Il le faisait au nom du moine Goscelin, archidiacre de l'église. L'Abbé lui reprochait encore le refus qu'il opposait au paiement de la dîme de ses marais-salants. C'était là les ressources du prieuré-cure de Notre-Dame de Surgères.

Les sires de Surgères.

Hugues Maingot, seigneur de Surgères, eut de son mariage avec Pétronille de Dampierre, six enfants : Guillaume Maingot, l'aîné, Constantin de Surgères, Hugues et Ranufle de Surgères, Aloïse qui épousa Raimond, sire de Malvau, et Pétronille qui épousa Raoul du Puy du Fou.

Guillaume Maingot II, le second du nom, fils aîné d'Hugues, signe : sire de Surgères et de Dompierre-sur-Boutonne. Il fut choisi par Guillaume VII, duc d'Aquitaine,

pour être le protecteur de l'hôpital que le duc donna en 1083 au prieuré de Saint-Gilles de Surgères.

La Rochelle au XIe *siècle et Châtel-Aillon.*

La Rochelle avait une très petite importance au XIe siècle dans le pays d'Aulnis.

L'histoire de cette époque se concentrait autour du Château de Surgères, des grandes abbayes et du donjon de Châtel-Aillon. Il nous faut parler un peu de ce dernier.

Le jour de Pâques de l'an 1096, le 13 avril, le pape Urbain II, qui était venu consacrer l'église Saint-Eutrope de Saintes, officiait pontificalement dans l'église Saint-Pierre de Saintes.

Le peuple, les notables, les évêques étaient accourus de tous les environs. Le baron Eble de Châtel-Aillon seul ne parut pas. Il avait été excommunié pour avoir retenu injustement des terres appartenant à l'abbaye de Vendôme, au mois de mars de la même année.

Le pape le manda. Il vint.

Urbain II le pressa de céder au jugement rendu, puisqu'il était prouvé avec évidence que les biens en question ne lui appartenaient pas. Le baron resta inflexible.

La persuasion ayant échoué, le pape chargea l'archevêque de Bordeaux d'exhorter le duc d'Aquitaine à se servir de la force. Le duc mit le siège devant le castel du baron Eble. Le maître de l'Aulnis vaincu, restitua les terres volées.

Le 10 septembre 1097, il fut relevé de l'excommunication, mais la malédiction resta sur lui.

Trente ans après, Châtel-Aillon tombait sous les armes du comte de Poitou, jaloux de son émule. La capitale de l'Aulnis disparut. Il ne reste aujourd'hui du sol sur lequel était construite la forteresse de l'orgueilleux baron, qu'un rocher battu et miné par les flots.

SURGÈRES AU XIIe SIÈCLE

—

Au début du XIIe siècle, Pierre-Guillaume Maingot, sire de Surgères, batailla contre les Anglais sous les ordres de Savary de Mauléon. Il trouva la mort dans un combat en l'année 1117. Il avait pour cri de guerre cette belle devise : « Fier fils, ne faulx pas à ton pays ». Pierre Maingot était très lié avec le duc d'Aquitaine, Guillaume.

Au retour d'une expédition malheureuse en Palestine, qui lui avait coûté 50.000 combattants, Guillaume d'Aquitaine avait versé de grands biens à l'Aulmônerie de Saint-Gilles de Surgères.

Son héritier, Richard, Cœur de Lion, duc d'Aquitaine et plus tard roi d'Angleterre, était l'ami de *Guillaume Maingot III*, sire de Surgères. Il lui concéda pour sa baronnie le droit de basse justice, qui consistait à entendre et à juger les causes de seconde importance.

Richard, Cœur de Lion fit don, comme son grand-père,

à l'hospice de Saint-Gilles, de terres franches de tous droits, et d'un clos, appelé Strumarie. Il ratifia les donations antérieures faites à Saint-Gilles par ses ancêtres.

Richard, duc d'Aquitaine, devint roi d'Angleterre en 1189. Il autorisa un des quatre fils de Guillaume Maingot, Geofroy de Surgères, à prendre le titre de sire des Granges.

Guillaume Maingot III épouse Berthe de Taillebourg et de Rançon. Ses quatre fils portent les noms de Simon Maëngot, Guillaume Maingot IV, Hugues de Surgères qui mourut au siège d'Acre l'an 1190 et ne laissa qu'une fille mariée à Geofroy de Lusignan, et Geofroy de Surgères.

C'est ce Geofroy, devenu sire des Granges, de qui sortit la maison des Granges, dont nous parlerons.

Guillaume Maingot était généreux. Il donna plusieurs domaines à l'abbaye de Saint-Léonard de La Rochelle. Il fit une fondation à l'hospice Saint-Gilles de Surgères en 1171.

L'attachement de Guillaume Maingot III, pour Richard Cœur de Lion, semble avoir été le mobile du passage du sire de Surgères dans le camp des partisans du roi d'Angleterre. On trouve, en effet, la signature de Maingot de Surgères au bas d'un acte relatant une trève intervenue, en 1207, entre le roi Phlippe-Auguste et Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Cette signature figure parmi les noms des signataires anglais.

D'ailleurs, plus tard, le sire de Surgères recevait une lettre du roi d'Angleterre, Henri III, qui le remerciait de ses bons et loyaux services envers ses aïeuls. Il lui exprimait le désir de le voir les lui conserver à lui-même.

La fière devise de Pierre Maingot subissait une éclipse.

Tour du XIIe siècle

L'église Saint-Pierre de Surgères.

Au delà de la Gère, sur la paroisse Saint-Pierre, située à 200 mètres du château, fut construite une église, peu de temps après celle que les Maingot firent élever à l'intérieur de leur château.

L'église Saint-Pierre était une église collégiale et séculière. Elle comptait un prieur et huit chanoines.

Le titre d'archiprêtre de Surgères était attaché à cette église, et non pas à celle du château.

On trouve au bas d'un acte daté de 1159 la signature de l'archiprêtre de Surgères accompagnée de son sceau : « Ego, Willelmus, canonicus et archipresbyter de Surgeris ».

L'archiprêtré s'étendait sur les paroisses des doyennés de Surgères, d'Aigrefeuille, la partie nord du doyenné de Loulay, sur Saint-Félix, Dœuil, Migré, Vrigné, Coivert, Croix-Comtesse, Villeneuve, Muron, Saint-Christophe, Anais, Réaux, Priaire, Torigny, Prissé.

La division écclésiastique était calquée sur la division civile. Le langage, le costume, jusqu'en ces dernières années, la physionomie locale de cette région étaient demeurés identiques. C'est aujourd'hui encore un groupe de 30.000 âmes, mais qui tend à perdre son originalité.

L'église Saint-Pierre fut démolie en 1840. Une nouvelle route traversa l'ancien cimetière attenant à l'église. Il reste, toute proche, une petite maison basse que la tradition locale dit avoir été la demeure de l'ancien prieur de Saint-Pierre.

SURGÈRES AU XIIIe SIÈCLE

—

Guilaume Pierre Maingot IV, sire de Surgères, dans les premières années du XIIIe *siècle*, se reconnaît comme vassal du roi d'Angleterre, Henri III. Il reçoit en 1199 une donation d'Aliénor, reine d'Angleterre, duchesse de Normandie.

Sa conscience était d'ailleurs assez large, puisqu'ayant porté atteinte aux droits des Templiers de La Rochelle, il fut excommunié par l'évêque de Saintes.

Toutefois, Pierre Maingot se soumit et reconnut ses torts. Il répara le dommage commis avec une certaine largesse. Les moines chevaliers lui en furent reconnaissants. Ils s'engagèrent à prier publiquement pour lui et toute sa famille.

Son frère, Geoffroy de Surgères, se rendit coupable de meurtre sur la personne d'un de ses frères, Simon Maingot. Des circonstances atténuantes, dont parle Louis Vialart, lui valurent du roi de France, Philippe-Auguste, une condamnation indulgente : il perdit le nom de Surgères et fut obligé de prendre celui des Granges pour lui et ses descendants.

Louis Vialart, quatre siècles après, fait remarquer à son élève, issu de la lignée de Geofroy Maingot des Granges, le déshonneur que la sentence méritée par son ancêtre jette sur sa maison.

En 1221, un acte notarié nous révèle les noms des notables de la région surgérienne : Aléard de Charcogné, le chevalier Girard de Marencennes, le prieur de Saint-Gilles, le prieur de Notre-Dame de Surgères, Guillaume IV, sire de Surgères.

A cette même époque, Guillaume Maingot cède les droits de pâturage qu'il a, sur les marais d'Aigrefeuille, aux religieux d'Argenton.

Guillaume Maingot épouse Berthomée d'Allemagne. Il eut trois fils et deux filles. Guillaume Maingot le cinquième du nom, Geoffroy de Surgères mort avant 1221, Hugues de Surgères, chevalier, sire d'Azay, qui accorda 15 sols de rente aux religieuses d'Argentan pour entretenir une lampe allumée devant le tombeau de son père.

Ses deux filles s'appellent Berthe de Surgères et Létice.

Guillaume Maingot V, appelé « Le Jeune », mourut avant 1239.

Sa veuve Sibile fut tutrice de ses trois enfants : Guillaume Maingot VI, Hugues de Surgères, chevalier, et Geoffroy de Surgères.

Sibile, en 1243, fit hommage au comte de Poitou, pour son fief de Tonnay-Boutonne, de 200 livres.

Guillaume Maingot VI, sire de Surgères et de Dampierre, écuyer en 1240, promit au comte de Poitou de lui livrer son château, s'il en était requis, et de n'en pas faire une nouvelle forteresse. Il épousa une dame Alix.

Devenu veuf, il se remaria avec Sédille de Chevreuse.

Celle-ci, quelques années après, signe : dame de Chevreuse, veuve de monseigneur Guillaume Maingot, sire de Surgères, chevalier.

Guillaume Maingot VI eut trois enfants : Guillaume Maingot le septième du nom, Hugues de Surgères qui fonda la branche de la Flocelière, et Létice de Surgères qui épousa le chevalier Béchet, puis de Marcillac, sire d'Aneville.

Guillaume Maingot VII signe, en 1277, un accord avec Chabot Pierre de Genouillé. Le nom de sa femme est inconnu.

Il eut trois fils : Guillaume Maingot le huitième du nom. Hugues de Surgères, dit Valet en 1287, qui épousa Alix de Parthenay en 1273. Celle-ci tombée veuve fut tutrice de ses enfants. Et Guiart de Surgères, mort sans enfants en 1301.

En 1234, le prieur de Saint-Gilles échange une propriété avec l'abbé de Moutierneuf de Poitiers.

L'administration française au XIIIe *siècle.*

La baronnie de Surgères dépend alors, au point de vue administratif et politique, du comté de Benon. Elle envoie ses députés au Parlement de Saintonge.

Le comté de Benon comprend quatre baronnies : celles de Pauléon, de Mauzé, de Nuaillé et de Surgères.

Au Parlement de Saintonge, la première place appartient à l'évêque de Saintes, la seconde à l'Abbé de Saint-Jean-d'Angély, la troisième au sire de Chastel-Aillon, la quatrième au vicomte d'Aulnay, la cinquième au sire de Surgères. Par ordre de préséance venaient ensuite les députés

sires de Matha, d'Archiac, de Barbezieux, de Montlieu, de Montguyon, de Jonzac, de Tonnay-Charente, etc...

Le Parlement de Saintonge était le Conseil général d'alors, avec des pouvoirs plus étendus. L'institution a duré sept siècles. La chose demeure, le nom a changé.

La baronnie de Surgères se subdivisait en 22 paroisses. Elle était l'une des plus grandes baronnies de France.

Les Maingot, sires de Surgères, au XIIIe siècle, marchent de pair avec toutes les grandes familles du pays: les Thouars, les Lusignan, les Parthenay, les Chastel-Aillon, c'est-à-dire avec tous les grands seigneurs de la Saintonge et du Poitou. Ils prennent part à toutes les expéditions militaires.

L'artisan et le paysan au XIIIe *siècle.*

On a appelé le XIIIe siècle l'âge d'or du moyen âge. Il est intéressant de rechercher quelle était la condition morale et matérielle de l'ouvrier, de l'artisan et du paysan.

La civilisation de cette époque était très différente de la nôtre. L'ordre et la paix régnaient dans la vie publique. La morale et la religion chrétiennes exerçaient une vive action. Les mœurs comportaient une certaine rudesse.

L'artisan avait une excellente formation professionnelle. Il entrait jeune, comme apprenti, chez un maître qui le nourrissait et le logeait. Devenu ouvrier, on disait compagnon, il était embauché soit à la journée, à la semaine, au mois, soit à l'année. La durée du travail suivait le lever et le coucher du soleil : 8 heures en hiver, 14 heures en été. Par contre, les fêtes chômées étaient nombreuses : 85 par an. La veille des dimanches et des fêtes, le travail cessait au

premier coup des vêpres — semaine anglaise — En somme, par an, l'ouvrier ne travaillait pas plus que celui d'aujourd'hui.

Le salaire d'un maçon à la journée s'élevait à 18 deniers, dont la valeur d'échange correspond à 6 francs d'avant-guerre.

La distance entre le patron et l'ouvrier était insignifiante. C'était la vie de famille. Le maître artisan n'avait guère qu'un seul compagnon et un seul apprenti. L'outillage n'était pas perfectionné, mais l'habileté de l'ouvrier était remarquable à cause d'un long et excellent apprentissage. L'ouvrier économe et laborieux devenait facilement patron.

Pour se nourrir, l'ouvrier du XIII[e] siècle ne dépensait qu'un tiers de son gain. Le pain valait 20 centimes la livre. Le vin de 5 à 20 centimes le litre; la viande de 15 à 30 centimes la livre, les œufs et les légumes beaucoup moins qu'avant la guerre. Le linge et les vêtements étaient chers. Par contre, une famille ouvrière se logeait pour 30 et 50 francs par an.

Dans la cité, les familles étaient stables. Leur vie était régulière. On se prêtait mutuellement aide. Les relations sociales étaient empreintes d'un grand esprit de fraternité. Toutefois, l'ouvrier demeurait brutal et un peu grossier : les querelles de buveurs, les disputes de jeux, les rivalités de métiers se terminaient par des rixes violentes. L'ivrognerie sévissait. La passion du jeu, celui des boules ou du jeu de paume était cause de dépenses exagérées. Le commerce et les arts se développaient et l'artisan en profitait et en abusait.

La situation du paysan était inférieure à celle de l'ouvrier.

Le paysan était attaché à la terre qu'il cultivait. Il devait

à des dates fixes des impôts appelés : péages, corvées, service militaire, etc... Il était libre de disposer de son bien, de le léguer, de se marier, d'ester en justice.

Il y avait des hommes libres, métayers ou fermiers, qui louaient des terres, par un contrat de fermage ou de métayage, comme de nos jours.

Il y avait aussi des hommes libres, ouvriers agricoles, qui louaient, à la journée, le travail de leurs bras.

Les paysans formaient, autour de la paroisse, des communautés rurales. Ces associations entraient assez souvent en conflit avec les seigneurs, au sujet des droits domaniaux par exemple.

Le paysan menait une vie fort rude : nulle délicatesse ni dans l'alimentation, ni dans le logement, ni dans l'habillement. Toutefois, quelques paysans s'enrichissaient et mariaient leur fille à un chevalier pauvre. Son rang social s'élevait. La population de la France était de 22 millions d'habitants, celle de Surgères pouvait être de 500 à 600 individus ; à la fin du XVIIIe siècle, elle était de 1.300 à 1.500.

Au cours du XIIIe siècle, eurent lieu le défrichement de nombreuses forêts. La région surgérienne était très boisée.

Le paysan employait un matériel agricole sensiblement le même que celui de 1850. Il utilisait les engrais. Le régime cultural était intelligemment dirigé. Le rendement du blé était le même que celui du XIXe siècle. Le bétail était considérable, les prairies étaient naturelles et étendues. Surgères, centre commercial, facilitait la vente de ce bétail. La prospérité régnait dans les campagnes. Encore quelques années et s'ouvrira la guerre de Cent Ans avec les Anglais ;

la situation changera. La réquisition des hommes d'armes, les combats, le passage successif dans les deux camps du pays, empêcheront le paysan de produire autant et lui enlèveront la paix nécessaire à la prospérité rurale.

Le XIIIe siècle fut un siècle heureux.

SURGÈRES AU XIVe SIÈCLE

—

Guillaume Maingot VIII servit dans la guerre des Flandres en 1304. Sa suite se composait d'un chevalier et de sept écuyers. Il guerroya sous le commandement du sénéchal de Saintonge. Il reçut pour gages de sa compagnie et de lui-même 195 livres.

Guillaume Maingot VIII se maria deux fois : avec Jeanne de Preuilly d'abord, et avec Thomasse d'Albret ensuite dont il eut un fils Guillaume et une fille Jeanne de Surgères.

Jeanne épousa en 1330 Jean Ier, sire de Parthenay.

Guillaume Maingot IX, le dernier du nom, sire de Surgères et de Dampierre, servit son pays sous les ordres du capitaine souverain de Saintonge et de Poitou, Savary de Vivane. Il emmena avec lui, en 1337, un chevalier et cinq ecuyers. Il reçut 40 livres de gages.

Surgères en 1323 fut déclarée *ville*.

Guillaume Maingot IX épousa Jeanne de Chabanais et de Confolens. Il mourut sans laisser d'héritier. La postérité

masculine des Maingot s'éteignait en 1342. Sa veuve se remaria avec Miles de Thouars.

Sa sœur, Jeanne de Surgères, mariée au sire de Parthenay, devint dame de Surgères et de Dampierre.

Il est probable que Jeanne de Surgères, héritière des Maingot, ne vint pas habiter le château de Surgères. Elle n'avait pas d'enfant. Elle devait peu après devenir veuve.

La Guerre de Cent ans.

On était au début de la guerre dite de « Cent ans » qui dura jusqu'en 1453. Pendant plus d'un siècle, Français et Anglais se battirent, parce que le roi d'Angleterre prétendait avoir des droits sur le royaume de France.

Les Français furent vaincus en 1346 à Crécy, près d'Abbeville, dans la Somme. Par répercussion le comte de Derby, Henri de Lancastre, du parti anglais, passa la Gironde. Il parcourut le nord de la Saintonge dont les places fortes étaient faiblement défendues. Il conquit Aulnay, Benon, Marans et s'empara du château de Surgères. Les Anglo-Gascons restèrent pendant sept ans maîtres de cette forteresse.

En 1353, un corps de milices rochelaises, armé de nouveaux engins de guerre fabriqués à La Rochelle, parvint à chasser du château la garnison anglo-gasconne. On sait que les milices étaient des corps de troupe, formés de bourgeois et de paysans. Elles appartenaient soit à l'armée régulière, soit aux garnisons urbaines.

Trois ans après la délivrance de Surgères le roi de France, Jean le Bon, fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de

Poitiers (1356). Pendant le combat fut tué Jacques de Surgères, sire de la Flocelière, descendant de Hugues de Surgères, fils de Guillaume Maingot VI, et cousin de Jeanne de Surgères, veuve du sire de Parthenay et propriétaire du château de Surgères.

Les Clermont d'Hauteville, sires de Surgères.

Jeanne se remaria avec Aymart de Clermont, sire d'Hauteville en Dauphiné ; elle devient veuve en 1366.

Elle eut un fils, Joachin de Clermont, qui épousa en 1379 Isabeau de Surgères, fille de Jacques de Surgères, sire de la Flocelière, son cousin. De cette union naquit Antoine de Clermont.

La maison de Surgères se divisa en deux branches : les « de Clermont de Surgères » et les « Maingot de Surgères, sires de la Flocelière ».

Les intérêts de la maison de Surgères pendant cette période furent défendus par Jacques de Surgères, sire de la Flocelière, et ses descendants.

En 1360, la France, affaiblie par la guerre, par les discordes intestines et la Jacquerie, fut contrainte de signer le désastreux traité de Brétigny. Jean le Bon céda à l'Angleterre tout le sud-ouest de la France et paya, pour recouvrer la liberté, une rançon de 3 millions d'écus d'or aux Anglais dont il était prisonnier.

Dans la cession du sud-ouest de la France à l'Angleterre, la région de Surgères était comprise.

Jacques de Surgères.

Les Jacques de Surgères, sires de la Flocelière, étaient batailleurs.

Le sire de la Flocelière en 1361, par un procédé peu délicat, refusa de payer les dettes de sa mère envers le chevalier Baritault. Et comme les quatre héritiers de celui-ci réclamaient leur créance, par un coup de main, aidé de quelques chevaliers, il les prit et les mit en prison jusqu'à ce qu'ils eurent renoncé à leurs droits. L'affaire fut portée devant le prince-régent, qui prit la défense des victimes. Jacques et ses complices furent contraints de s'humilier. Le roi Charles les obligea à restitution, et ne leur accorda des lettres d'allégeance qu'après bien des prières, et par les soins du maréchal de Boucicault, lieutenant du roi en Aquitaine, le 5 août 1361.

Les Anglo-Gascons à Surgères.

Le 21 août 1363, Edouard, prince de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre, auquel son père avait donné en 1362 le duché d'Aquitaine, fit prêter serment au castel de Benon à huit seigneurs de la région. Parmi eux se trouvait le chevalier Jacques de Surgères, sire de la Flocellière, dont la fille devait épouser Joachim de Clermont, seigneur de Surgères en 1374.

Le serment était assez rigoureux : les chevaliers à genoux devant le prince, se dépouillaient de leur ceinture et du chaperon, les mains jointes, prises dans les siennes, lui faisaient hommage-lige pour les terres et les domaines qu'ils

possédaient dans la principauté, en face de la croix et du livre des Evangiles. Ils lui juraient foi et loyauté en s'engageant à le défendre envers et contre tous, et à lui faire, avec l'aide de Dieu, tout ce qu'un bon et loyal vassal doit à son vrai et loyal suzerain.

Le prince de Galles oublia les recommandations de son père. Il mena une vie fastueuse avec ses barons et ses chevaliers anglo-normands. Il eut pour ses vassaux saintongeais des procédés durs et hautains. La justice ne leur était point
put en obtenir restitution du prince de Galles. Elle s'adressa
Erlequin avait voulu s'approprier sans titre la châtellerie d'Estevenne, comme lui ayant été donné par le sire de Surgères et sa femme. Jeanne de Surgères, devenue veuve, ne put obtenir restitution du prince de Galles. Elle s'adressa au roi d'Angleterre, qui, après avoir réuni les deux partis le 24 octobre 1366, fit rendre tous ses droits à la dame de Surgères, dont le mari, Aymard de Clermont, avait en 1364 rendu hommage au prince de Galles, comme seigneur de Surgères.

Jacques de Surgères, sire de la Flocellière, en 1371, combattit la flotte franco-espagnole qui tentait de débarquer à La Rochelle. Il était dans les rangs anglais puisqu'il fut fait prisonnier par les Franco-Espagnols, mais il paya aussitôt pour sa rançon une somme de cent écus.

Duguesclin au château de Surgères.

Jacques de Surgères, cette même année, à la tête de ses hommes d'armes et des Anglo-Gascons de la garnison de son

château, alla porter secours aux Anglo-Gascons du château de Benon, assiégés par Duguesclin.

Dans le combat, un des écuyers de Duguesclin fut tué.

Le redoutable homme de guerre décida sur le champ de venger la mort de son écuyer. Sans plus tarder, Duguesclin partit assiéger le château-fort de Surgères. A son approche, la garnison de la forteresse s'empressa de fuir, et les Surgériens ouvrirent toutes grandes les portes de la ville et du château à Duguesclin et à ses hommes d'armes.

Jacques de Surgères, sire de la Flocelière, et les Anglo-Gascons se réfugièrent au château de Thouars. Duguesclin les y suivit. Il mit le siège devant le château et réduisit ses défenseurs à toute extrémité.

Les barons d'Aquitaine et Jacques de Surgères, qui défendaient la forteresse, demandèrent et obtinrent de Duguesclin une trêve : le 21 septembre 1371. Les assiégés s'engageaient à se rendre, avec toute la garnison, si le roi d'Angleterre ne les avait pas secourus à la Saint André (30 novembre).

Le 30 novembre, les secours n'étaient point arrivés. Les assiégés se rendirent.

Ils furent conduits à Poitiers où Duguesclin reçut leur serment de fidélité au roi de France.

Surgères était restée onze ans, cette fois-ci, au pouvoir des Anglais.

Querelle de blason entre les sires de Surgères et de Grange.

Les archives parlent d'une querelle de blason qui s'éleva entre Jacques de Surgères et Louis de Grange. On se rappelle que Geoffroy Maingot, au siècle précédent, à la suite d'un cri-

minel attentat sur un de ses frères, avait été condamné par le tribunal royal à perdre le nom de Surgères et à le remplacer par celui de Granges. Il avait conservé le droit au blason de la maison de Surgères.

Les dernières années du XIVe *siècle.*

La fidélité de Jacques de Surgères, sire de la Flocelière, au roi de France ne fut pas digne de tout éloge. Le roi, Charles VI, cependant, en 1381, le réintégra en possession de plusieurs rentes qu'il avait dû aliéner pour les amendes auxquelles il avait été condamné. Il avait combattu les armées du roi de France au siège de la Charité-sur-Loire occupé par les Anglo-Gascons. Toutefois, en 1396, le roi Charles VI lui accordait une gratification de 87 francs d'or comme dédommagement de l'équipement, supporté par lui, de ses fils et de ses dix écuyers.

La fin du XIVe siècle fut triste. Dans cette période de guerres qui devaient encore durer un demi-siècle, la vie de l'artisan et du paysan était précaire. Les hommes de guerre tour à tour vainqueurs exigeaient de lourds impôts. La sécurité n'existait pas comme au siècle précédent. Les terres étaient mal cultivées, les châteaux détruits, les villages déserts, les moulins en ruine, les cités appauvries.

Pétrarque écrivait, vers 1365 : « Le royaume le plus opulent n'est plus qu'un monceau de cendres. Il n'y a plus de maisons debout, excepté celles qui sont protégées par les remparts des villes et des citadelles ».

Surgères ne fut pas plus épargnée que les villes voisines.

SURGERES AU XVe SIÈCLE

—

Charles VI, roi de France, pour récompenser Jacques de Surgères, sire de la Flocelière, de son aide, le promut en 1407 à la dignité de chambellan.

Vingt ans plus tard, par lettres patentes, Charles VII prit sous sa protection son fidèle chambellan octogénaire, ainsi que sa femme, sa famille et toutes ses possessions.

Les Clermont d'Hauteville de Surgères.

De l'union de Joachim de Clermont avec Isabeau de Surgères, fille du sire de la Flocelière, contractée en 1379, était né Antoine de Clermont, qui hérita de la seigneurie de Surgères.

On ne sait rien des faits et gestes de Joachim de Clermont et de son fils Antoine. Sans doute habitèrent-ils surtout le Dauphiné et leur seigneurie d'Hauteville, laissant à leur cousin Jacques de Surgères, sire de la Flocelière, toute latitude pour soutenir la renommée de la maison de Surgères.

Antoine de Clermont, propriétaire du château de Surgères, se maria deux fois, au début du xve siècle. Il eut deux filles : Antoinette et Louise.

Antoinette, devenue héritière du château surgérien, se maria elle-même deux fois et n'eut pas de descendance.

Elle reçut dans son château le roi de France, Louis XI, en 1472.

Louis XI à Surgères.

Le roi de France arriva au château de Surgères au mois de mai.

Il y reçut la soumission des habitants de Saint-Jean-d'Angély dont l'armée du roi de France assiégeait la ville. Les Angériens avait pris parti, contre lui, en faveur de son frère, le duc de Guyenne.

Le roi attendit aussi à Surgères, pendant un assez long temps, que les Rochelais voulussent lui ouvrir les portes de leur ville, fidèle, elle aussi, au duc de Guyenne.

Pendant son séjour à Surgères, Louis XI fit raser les fortifications du château.

Le roi connut à Surgères un personnage, qui joua un rôle de premier plan en Europe, et qui n'était alors que le prieur de Saint-Gilles, le futur cardinal Péraud.

Le cardinal Péraud.

En 1435, naquit d'une famille obscure et pauvre, sur la paroisse de Saint-Pierre de Surgères, au village de Marencennes, un enfant qui devait devenir nonce, cardinal et mourir évêque de Saintes : Raymond Péraud.

Cet enfant, doué d'une intelligence supérieure, fut distingué par les chanoines de la paroisse Saint-Pierre qui desservaient Marencennes.

Ils instruisirent Raymond Péraud, lui donnèrent les premières notions de grammaire et l'envoyèrent compléter ses études au collège Navarre, à Paris. Il les termina brillamment. Il en sortit bachelier. Il devint ensuite docteur en théologie.

Ordonné prêtre en 1460, il revint à Surgères. Peu après il fut nommé prieur de Saint-Gilles et de son aulmônerie.

Lorsque le roi de France, Louis XI, le connut, il était âgé de 37 ans, en pleine maturité. Pendant les longues semaines que le roi vécut au château de Surgères il eût le loisir de l'apprécier et s'en fit un ami.

En 1480, Raymond Péraud devint chanoine de la cathédrale de Saintes et archidiacre de l'Aunis. Louis XI l'envoya à Rome en mission auprès du pape Sixte IV.

Le pape ne tarda pas à s'apercevoir de la haute valeur du chanoine Péraud. Il se l'attacha et le nomma en 1482 nonce en France. Il remplit sa mission à la satisfaction des deux partis, puisque le pape, l'année suivante, le sacra évêque et lui donna l'évêché de Gürch. Il le nomma en même temps nonce en Allemagne.

Dix ans après, il fut créé cardinal du titre de Sainte-Marie la Neuve par le pape Alexandre VI. Il avait 58 ans.

Le cardinal Péraud avait conservé d'excellentes relations avec le roi de France, Charles VIII, fils de Louis XI, qui lui avait succédé sur le trône en 1483. Peut-être même rendit-il service à Charles VIII dans la folle équipée de celui-ci pour

s'emparer du royaume de Naples, sur lequel il prétendait avoir des droits, et qui souleva contre lui toute l'Italie.

En tout cas, en 1493, Charles VIII le fit appeler à son lit de mort. Il l'assista à ses derniers moments. Il officia même à une partie des cérémonies des obsèques royales.

Deux ans plus tard, Louis XII, roi de France, le choisit comme négociateur auprès de l'empereur Maximilien d'Allemagne. Le cardinal Péraud s'acquitta de sa tâche avec un remarquable talent et une intégrité parfaite.

L'évêque de Saintes étant mort en 1503, les chanoines de Saintes, qui avaient droit d'élection, élurent leur ancien collègue, devenu le cardinal Péraud, évêque de Saintes.

Le cardinal accepta.

Il gouverna pendant trois ans le diocèse. Il mourut, âgé de 70 ans, le 5 septembre 1505, à Viterbe, en Italie. Le pape Jules II l'avait honoré du titre de légat pour le patrimoine de Saint-Pierre.

L'église de Viterbe, où le cardinal Péraud résidait souvent, conserve encore aujourd'hui son tombeau. La statue du cardinal couchée sur la pierre tombale le représente revêtu de ses ornements pontificaux.

Le cardinal Raymond Péraud est une des gloires de Surgères.

Antoinette de Clermont, dame de Surgères.

Sur la fin du xve siècle, Antoinette de Clermont se maria une troisième fois avec Henri de Levis, auquel le roi de France, Charles VIII, permit par lettres patentes, datées du 4 avril 1483, de reconstruire les fortifications de son château dont Louis XI avait ordonné la démolition.

Charles VIII avait autorisé, pour faciliter cette reconstruction, la sortie du royaume, francs de droit, pendant dix ans. de mille tonneaux de blé.

Après la mort d'Henri de Levis, Antoinette de Clermont contracta un quatrième mariage. De ces quatre unions elle n'eut aucun enfant. A sa mort, la seigneurie de Surgères passa à sa sœur Louise.

Louise de Clermont.

Louise épousa Aubin de Malicorne. Elle eut un fils qui mourut jeune. Elle se remaria avec Robéric de Fonsèque de la maison Monterey en Espagne. Elle eut deux filles et un fils Edmond de Fonsèque qui hérita du château de Surgères.

SURGÈRES AU XVIe SIÈCLE

—

Louis XII succéda sur le trône de France, en 1498, à Charles VIII.

Les de Fonsèque, sires de Surgères

Robéric de Fonsèque, sire de Surgères, se dit un des pensionnaires du roi et exempt de répondre, à ce titre, à une convocation faite, le 22 août 1503, aux gentilshommes soumis au ban et à l'arrière-ban, d'aller à La Rochelle On peut en conclure que Robéric était en excellents termes avec le roi de France.

Son fils, Edmond de Fonsèque, possesseur du château et du titre de baron de Surgères, maintint les bonnes relations paternelles avec les rois Louis XII et François Ier.

Il épousa, dans les premières années du XVIe siècle, Ardouine de Laval, dont il eut deux fils, René et Jean.

Ce dernier entra dans le clergé. Il fut nommé à l'arche-

vêché de Tulle (1553) ; mais il ne reçut jamais la consécration épiscopale. Il fut abbé commanditaire de 1564 à 1574 de l'abbaye de Grâce-Dieu, située sur la paroisse de Benon.

René de Fonsèque, baron de Surgères, épousa Renée de Soubise dont il n'eut pas d'enfant. Il prit en secondes noces Hélène, dite de Surgères, née en 1546.

Le seigneur de Surgères en 1540 exerce la justice dans sa baronnie ; mais les religieux de l'abbaye de Grâce-Dieu, mécontents de sa sentence, font appel de son jugement.

François Ier, roi de France.

Le 30 décembre 1542, François Ier vint se reposer au château de Surgères. Il alla chasser le cerf au domaine d'Aguré, propriété du baron de Surgères. Il en partit pour se rendre à La Rochelle (1543).

Henri II, roi de France.

Dix ans plus tard — 1553 — Henri II, roi de France, avec son état-major, occupa Surgères, Mauzé et Marans. Il convoqua, dans l'Aunis, l'arrière ban des provinces de Saintonge, du Poitou, d'Angoumois et de Guyenne afin d'empêcher les Anglais de tenter une descente sur les côtes.

Les Anglais s'étaient alliés aux Espagnols pour faire la guerre aux Français. Le roi d'Espagne, Philippe II, fils de Charles-Quint, avait été vaincu en Alsace. Il avait perdu les villes de Metz et de Toul. Quelque temps après, Calais, encore occupé par les Anglais, tombait entre les mains du

roi Henri II qui signait la paix en 1558 à Cateau-Cambrésis avec Philippe II et le roi d'Angleterre.

Henri II mourut en 1559. Son fils François II, âgé de 16 ans, ne régna qu'un an. Son second fils, Charles IX, âgé de dix ans, occupa le trône. La régence du royaume fut donnée à sa mère Catherine de Médicis, qui confia le commandement des armées royales à François de Guise. En 1562, commença la période dite des guerres de religion, qui furent plutôt des guerres de partis politiques. Afin de mieux saisir les événements surgériens, nous rappellerons à grands traits l'histoire générale de ces guerres civiles. Elles furent au nombre de huit.

Les guerres civiles dites guerres de religion.

La première guerre civile, lutte des partis catholiques et calvinistes, dura de 1562 à 1563. Elle se clôtura par la paix d'Amboise, suivie de l'assassinat de François de Guise par un huguenot.

La deuxième guerre civile (1567-1568) eut une très courte durée.

La troisième commença en 1569. Un combat eut lieu à Jarnac près d'Angoulême : le chef des calvinistes, le prince de Condé, fut battu et tué après la bataille. L'année suivante les huguenots avec leur chef Coligny furent encore vaincus dans la Vienne, à Moncoutant..

C'est alors que le colonel Pluviaut, qui commandait une troupe de calvinistes, s'empara du château de Surgères et l'occupa (1570).

Peu après, la paix fut signée entre les deux partis à Saint-Germain-en-Laye. Elle fut maintenue deux ans.

Le 23 août 1572, le roi de France, Charles IX, qui avait 22 ans, maria sa sœur avec Heuri de Navarre, le futur Henri IV, protestant. Le mariage eut lieu à Paris et semblait réconcilier les deux partis. Il n'en fut rien. A l'instigation de Catherine de Médicis et des Guises, le lendemain furent massacrés les chefs protestants. Ce fut le massacre de la Saint-Barthélémy, crime politique, qu'on ne peut que réprouver. Aussitôt, la quatrième guerre civile commença.

Le sire de Surgères, René, ou son fils Charles de Fonsèque, s'opposa, sur la rive gauche de la Charente, à la descente des Anglais qui venaient au secours des calvinistes. Il était à la tête d'une troupe de 2.000 hommes armés.

Le duc d'Anjou, frère du roi, vint mettre le siège devant La Rochelle (1573), mais il ne put forcer les remparts de la ville.

L'année suivante, le duc d'Anjou était nommé roi de Pologne. Mais il revenait aussitôt en France pour succéder à son frère Charles IX, qui venait de mourir (1574). La 4e guerre civile allait finir.

Les ruines causées par les guerres civiles.

L'église Notre-Dame de Surgères fut incendiée. Toute la partie comprise entre le clocher et la façade fut détruite. Les voûtes s'écroulèrent et les piliers romans intérieurs furent renversés. Les traces du feu paraissent encore sur les murs extérieurs. Les statues équestres placées sur la façade furent mutilées. Ce vandalisme a-t-il eu lieu en 1570 pen-

dant l'occupation du château-fort par les calvinistes du colonel Pluviaut, ou en 1573 aussitôt la Saint-Barthélémy ? C'est ce que nous n'avons pu établir.

En 1576, La Noue, chef calviniste, prit Saint-Jean d'Angély.

Charles de Fonsèque en profita pour faire réédifier les fortifications de son château. On lit encore aujourd'hui au-dessus de la grande porte d'entrée du château-fort, l'inscription latine suivante : « Carolus Fonsecus, baronus surgeriensis, muros solo œquatos et vetustate collapsos, restauravit, anno piet. 1576, quarto bello civile. » Charles de Fonsèque, baron de Surgères, réédifia ces murailles rasées jusqu'au sol et tombées de vétusté. L'an de grâce 1576 — quatrième guerre civile. »

Henri de Navarre (Henri IV).

Henri de Navarre séjourna deux jours à Surgères. Il y écrivit aux Rochelais et les avertit de sa visite. Il avait alors 23 ans.

La sixième guerre civile, commencée à la fin de l'année 1576, se termina en 1577, et la septième en 1580. La dernière, la huitième, devait ne reprendre qu'en 1585 pour s'achever en 1598.

Charles de Fonsèque, baron de Surgères, épousa Esther Chabot, petite-fille du sire de Jarnac. Il n'eut que deux filles : Hélène et Diane. Comme tous les de Fonsèque, il fut fidèle au roi et à la foi catholique. Il ne pactisa pas avec le schisme. Un siècle après, Louis Vialart, dans son ouvrage, le loue de cette fidélité. Les calvinistes durent être peu nom-

breux à Surgères. Il existe cependant une rue dite des huguenots, mais la majorité des habitants suivit l'exemple des sires de Surgères et demeura catholique.

Le duc de Joyeuse.

Dès 1576, les ducs de Guise avaient fondé *la Ligue* dans le but de renverser le roi de France, Henri III, et de s'emparer du trône. Les troupes d'Henri III étaient conduites par les ducs de Joyeuse.

En 1587, Henri, duc de Joyeuse, venant de Niort, passa à Surgères pour aller assiéger Tonnay-Boutonne. Son frère l'amiral fut tué à la bataille de Coutras.

Cette même année, Maximilien de Béthune, baron de Rosny, calviniste, plus tard duc de Sully, sous Henri IV, battit dans la forêt de Benon l'arrière-garde de la Ligue. Il manqua de faire une grande prise qui lui eût procuré la gloire et 500.000 écus de butin. Il pensa en mourir de désespoir. Le duc de Joyeuse, accompagné de 50 grands seigneurs, chevauchaient sans armes, vers Niort, montés sur des haquenées, après avoir conduit la Cour à Surgères. Quand ils apprirent le combat des huguenots avec l'arrière garde des ligueurs, il gagnèrent précipitamment Niort. Sully raconte ce trait dans ses mémoires.

La huitième guerre civile se poursuivit à Paris par la Journée des Barricades, l'assassinat d'Henri de Guise, le chef des ligueurs, par ordre d'Henri III. Lui-même, un an après, était assassiné.

Henri de Navarre vient assiéger Paris sans succès. Les ligueurs y régnaient en maîtres, mais les Etats-Généraux

qu'ils convoquèrent furent d'avis que le trône de France ne pouvait passer aux mains des Guises, ni dans celles du roi d'Espagne. C'est alors qu'Henri de Navarre abjura le calvinisme. Il entra à Paris en 1594. Il y fut reconnu roi de France sous le nom d'Henri IV. Bientôt il concluait la paix avec le roi d'Espagne (1598) et publiait l'édit de Nantes qui clôturait les guerres civiles.

Henri IV allait s'employer à rendre la tranquillité et la prospérité à la France. Il devait y réussir.

Une grande prédication.

A l'occasion de la prise de possession de l'église de Saint-Bertomé, transformée en temple calviniste, et remise aux catholiques, Gustault, prieur de Surgères, fit, devant un auditoire de 5.000 personnes, une grande prédication, le 15 août 1599.

Hélène de Surgères.

Fille de René de Fonsèque et sœur de Charles de Fonsèque, Hélène naquit au château de Surgères en 1546. Par son père issue de la maison de Monterey en Espagne et par son aïeule maternelle des Maingot de Surgères, elle fut, au dire de Ronsard, une des plus belles filles du royaume. Duchesne, dans son histoire de la maison des Châteigniers, assure « qu'elle ne s'est pas mariée. »

Les relations qu'entretenaient les de Fonsèque avec le roi de France décidèrent de l'entrée, à la cour de la reine Catherine de Médicis, d'Hélène, en qualité de fille d'honneur. Elle y demeura jusqu'à la mort de la reine en 1589.

Ronsard (1524-1585) était à cette époque le poète à la mode ; « servile copiste de l'expression des anciens, il voulut aussi chanter ses amours », dit Arcère. Il chanta donc Hélène de Surgères et loua ses vertus, ses beautés et ses rares perfections. Voilà quelques-uns de ses vers :

Dessus ma tombe engravez mon soucy
    En mémorable écrit.
D'un Vendômois le corps repose icy,
    Sous les mythes, l'esprit.
Comme Paris, là-bas faut que je voise,
Non pour l'amour d'une belle Grégoise,
    Mais d'une Saintongeoise.

. . . .

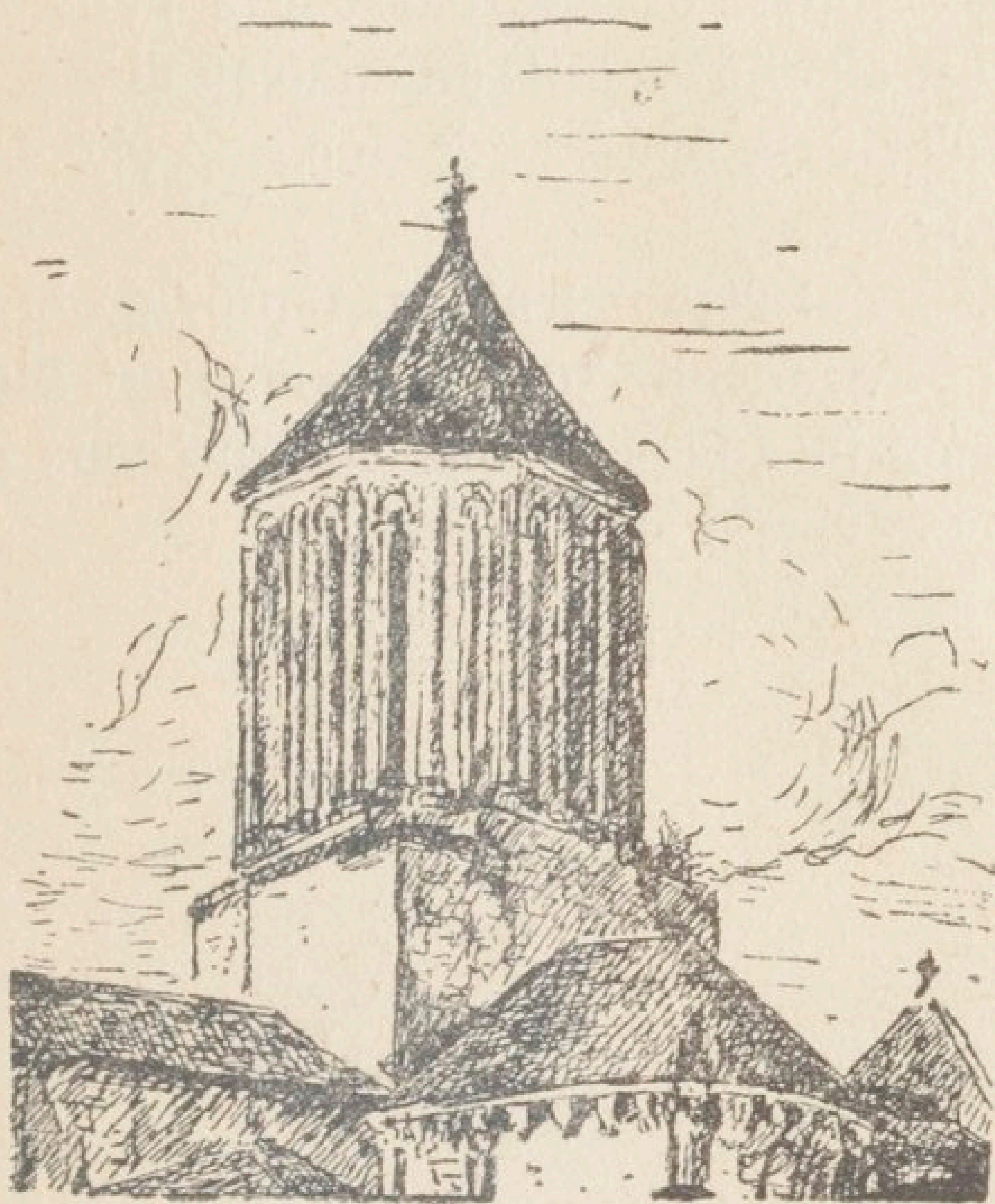
Deux Vénus, en avril, de même déité,
Naquirent, l'une en Cypre, l'autre en la Saintonge.
La Vénus cyprienne est des Grecs le mensonge,
La chaste Saintongeoise est une vérité.

. . . .

De toi, ma belle grecque, ainçois belle espagnolle
Qui tire tes ayeux du sang ibérien...

Hélène de Surgères était à la fois Saintongeaise et Espagnole. Il semble que l'amitié de Ronsard pour elle fut toute platonique. Ronsard loue sa vertu et l'épitaphe d'Hélène fait état de sa virginité. Il y avait d'ailleurs une différence d'âge assez sensible entre le poète et « sa belle ».

Hélène revint près de son frère, Charles de Fonsèque, après le décès de Catherine de Médicis. Elle y vécut trente années et se consacra à des œuvres de charité. Elle fut inhumée en l'église Notre-Dame, à gauche, au fond du bras de la



Clocher roman du XIIe siècle
de l'Eglise Notre-Dame

croix qu'occupe aujourd'hui l'autel du Sacré-Cœur. Arcère dit avoir lu, après 1757, l'épitaphe placée sur son tombeau et l'avoir fait copier. Nous la reproduisons :

« Ci-git Hélène de Fonsèque de Surgères, qui fut longuement, à la cour, l'une des filles-dames de la reine Cathe-

rine de Médicis. Après la mort d'icelle se retira près de son frère, seigneur et baron de Surgères.

« Elle fit bâtir entièrement l'Aumônerie de Saint-Gilles, ruinée par les guerres, comme étant la fondation de sa maison. Et, au traitement des pauvres employa religieusement le reste de ses jours, qu'elle paracheva dans la virginité.

» Elle expira, où elle naquit, au château de Surgères, le 15e jour de janvier 1618, âgée de 72 ans — Priez Dieu pour le repos de son âme. »

Son tombeau dut être détruit au temps de la Révolution. Il n'en reste plus aucune trace ; mais il est bien probable que son cercueil ne fut pas violé, comme ceux de ses pères inhumés dans la crypte de l'église.

SURGÈRES AU XVII[e] SIÈCLE

—

Les derniers de Fonsèque, sires de Surgères.

Charles de Fonsèque, baron de Surgères, qui s'était marié à Esther Chabot, petite fille du sire de Jarnac, n'eut que deux filles.

L'aînée, Hélène, dame de Surgères, épousa le 2 août 1600 Isaac de la Rochefoucault, baron de Montendre. Elle lui apporta en dot la seigneurie de Surgères.

C'était la troisième et dernière fois que l'héritier du château surgérien changeait de nom patronymique, tout en demeurant, par les femmes, descendant des fondateurs du *castrum surgeriacum*.

La famille de la Rochefoucault conserva le château jusqu'en 1825. On peut donc dire en toute vérité que, depuis son achat en 990 au comte de Poitou par Hugues Maingot, le château de Surgères était resté le domaine d'une même famille, qui l'habita pendant 835 années.

C'est là un très bel exemple de longévité que les familles modernes n'ont plus. Nous pourrions ajouter que cette famille n'est pas éteinte et que son descendant habite Paris ; c'est un jeune homme qui porte le nom de vicomte de La Rochefoucault.

Le Prieuré de Saint-Gilles.

Le prieuré eut à souffrir beaucoup du fait des guerres civiles du 16ᵉ siècle. Les chanoines furent impuissants à faire acquitter leurs créances. Les arrérages des fermages de leurs biens remontèrent à trente années en arrière, aussi résolurent-ils d'abandonner le prieuré et l'hospice. Avant leur départ, les chanoines réglèrent leurs différends avec les seigneurs de Surgères et les « fabriqueurs ». Une solution amiable intervint. Après quoi eut lieu la cession du prieuré aux religieux minimes.

Le 29 juillet 1600, Charles de Fonsèques, sire de Surgères, transféra aux religieux minimes de la province de la Touraine le prieuré de Saint-Gilles, que ses ancêtres avaient donné aux chanoines séculiers. Il y mit comme condition que les Minimes y bâtiraient un couvent.

Le lendemain, 30 juillet, les habitants de Surgères consentirent, par un acte dûment signé, à la donation et à la construction du couvent.

Quelques semaines plus tard, maître Jean Reversé, prieur titulaire de Saint-Gilles de Surgères, adhérait à cette convention, par acte notarié du 13 septembre 1600. Il cédait aussi aux religieux Minimes les arrérages du revenu du prieuré qu'il n'avait pas perçus depuis 30 ans.

L'évêque de Saintes, le 13 octobre 1600, approuvait la cession. Le 17 octobre 1600, le R. Père Turgot, religieux minime, premier correcteur du couvent de Saint-Gilles, prenait possession du prieuré.

Le prieuré de Saint-Gilles était demeuré cinq siècles sous l'administration séculière des chanoines et de leurs prieurs, de 1050 à 1600. Les biens du prieuré et de l'hospice étaient importants, comme en font foi les chartes qui portent les dates de 1081, 1192, 1307, 1310, 1312.

Il existait, avant la Révolution de 1789, dans les archives du prieuré, d'autres très vieux actes notariés qui furent malheureusement brûlés par les Vandales révolutionnaires. Cette sotte destruction nous empêche de reconstituer l'histoire complète du prieuré.

Voici depuis le XIe siècle, les noms de quelques-uns des prieurs de Saint-Gilles : Zugues Bardon Théobald en 1199, Jean des Marches en 1312, Pierre Aymard en 1475, Jean du Château en 1554, Jean Reversé en 1600.

La cession du prieuré de Saint-Gilles aux Minimes fut approuvée par Henri IV, roi de France, par lettres patentes datées de la ville de Lyon en janvier 1601.

L'homologation au Parlement de Paris des dites lettres eut lieu le 14 février 1602, et au Parlement de Bordeaux le 14 août 1602. Enfin une bulle de plomb du pape le 5 octobre octobre 1602 ratifia ces transactions. Elle comprenait la suppression du prieuré de Saint-Gilles et sa réunion, avec tous ses revenus, au couvent des Minimes. Elle rendait légitime cette dévolution de biens ecclésiastiques.

Toutefois, le pape distraya des revenus de l'ancien prieuré quatre cures : Luché, Langlégeraut, Anglé et Saint-Just,

au profit d'une école instituée à Surgères pour l'instruction de la jeunesse. Les revenus de ces cures étaient destinés à assurer un traitement aux deux régents du collège de garçons. La présentation des titulaires appartenait au comte de Surgères, et la collation aux religieux Minimes.

Les Religieux Minimes à Saint-Gilles.

Les Minimes s'établirent définitivement dans le prieuré le 24 août 1603.

Ils dressèrent en 1609 un état des droits très nombreux de l'ancien prieuré. Nous allons en énumérer quelques uns : droits sur les terres de la cure de Landray, sur celles du prieuré de Pairé et de Sainte-Radégonde, de la chapelle Saint-André d'Angoulins ; créances sur plusieurs maisons et terres de Laleu, La Rochelle, Andilly, Saint-Maurice, Nieul, Antigny, etc...

Les Minimes s'étaient engagés à faire reconstruire la chapelle du prieuré, qui était très vieille et probablement délabrée. La nouvelle chapelle qu'ils bâtirent était « voûtée, jolie, ornée d'un clocher carré et à l'intérieur d'un bel autel ogival en pierre » que les archives municipales de 1802 appellent « un bel ouvrage ». Les restes de cette chapelle apparaissent en face la porte du cimetière actuel de la ville. Le portail est ogival, les fenêtres romanes sont hautes et étroites, une absidiole est voûtée en pierre.

Les Minimes demeurèrent à Saint-Gilles jusqu'en 1789, époque à laquelle ils abandonnèrent leur couvent.

Charles de Fonsèque profita de la cession du prieuré de Saint-Gilles aux Minimes et de la fin des guerres civiles pour instaurer des œuvres de paix et de relèvement social.

Le Collège des Garçons.

Le pape avait distrait des revenus du prieuré de Saint-Gilles cédé aux Minimes une rente annuelle de 800 livres — qui équivalait à 2.400 francs de notre monnaie d'avant-guerre — pour constituer « la subsistance des deux régents chargés d'instruire la jeunesse dans la piété, les bonnes mœurs et les lettres » comme s'exprime la bulle de Paul V datée de 1609, qui confirme à l'établissement du collège de Surgères la translation des revenus déjà indiqués du prieuré.

Ce fut donc, avec des biens ecclésiastiques, qu'a été créée la rente de l'école des garçons ouverte à Surgères en 1603. Cette école était gratuite, grâce à la largesse du pape et du clergé.

Cette école était située sur la place du château, à l'emplacement actuel de l'hôtel des postes. La maison fut offerte par Charles de Fonsèque. Elle était assez vaste. Elle comprenait une cour et un double logement pour les deux régents.

Un de ces instituteurs mourut en 1663. L'évêque de La Rochelle était peu après en tournée épiscopale. Le procès-verbal de la visite canonique dit : « Le régent du collège de Surgères qui enseignait à lire et à écrire est décédé. Il n'y a point encore été mis en place. Ce qui fait que, pour le moment, ledit collège n'est point bien servi. »

Un peu plus tard, les archives nous révèlent que le modérateur du collège porte le nom de La Porte, et le principal celui de Baptiste Juliot. La présentation de ces deux régents a été faite par le comte de Surgères, fondateur de l'école, et la rente leur est servie par les religieux Minimes. Les nouveaux titulaires, présentés par le comte aux notables de Sur-

gères, étaient susceptibles de n'être pas acceptés. Le comte en appelait alors à l'évêque de La Rochelle qui solutionnait le différend.

L'Ecole des Filles.

Elle fut fondée quelques années après celle des garçons, par la fille du comte de Surgères, Charles de Fonsèque, Hélène, dame de Surgères, qui lui assura une rente annuelle de cent livres.

Les premières institutrices furent des laïques. Mais, avant de mourir, Hélène de Fonsèque voulut perpétuer son œuvre. Elle légua par testament, le 25 octobre 1651, « cent livres de rente annuelle, pour être employées au paiement des Filles, qui seront choisies pour l'instruction des petites filles de Surgères ».

Cette rente fut affectée en 1653 à la demoiselle Baguier, dont le choix avait été approuvé par l'évêque de La Rochelle.

Cette excellente demoiselle Baguier « enseigna et instruisit les petites filles à la satisfaction du public » pendant près de 60 ans, dit l'acte notarié de Me Richard, notaire à La Rochelle. Il ajoute : « Elle a paisiblement joui, et jouit encore des dites rentes de cent livres ; mais son grand âge et ses indispositions ne lui permettant plus de vaquer, avec autant de soin et d'attention que par le passé, à l'instruction des petites filles, et étant informée des bénédictions que Dieu verse sur le zèle des sœurs de la Charité, employées à instruire la jeunesse, la demoiselle Baguier proposa à l'évêque de La Rochelle, au comte de Surgères, au prieur de Saint-Gilles, au maire, au syndic, au juge et autres principaux

habitants de demander, à la supérieure des Filles de la Charité à Paris, de fournir deux religieuses pour les mêmes fins.

» Comme la rente de cent livres n'est pas suffisante et que, dans les lieux où les sœurs sont établies, on leur donne trois cents livres par an, la demoiselle Baguier constitua par un acte de dotation, une rente de 250 livres, qui sera ajoutée à la rente de cent livres d'Hélène de Fonsèque, dame de Surgères. Et elle leur légua sa maison et ses meubles, qui serviront à perpétuité à l'usage et au logement des deux sœurs de la Charité. »

Les Filles de Saint-Vincent de Paul.

Cette dotation fut acceptée par la supérieure des sœurs de la Charité de Paris. L'acte qui relate ces faits porte la date du 28 octobre 1708.

Les sœurs vinrent cette même année à Surgères. Elles y demeurèrent jusqu'en 1919. Elles y passèrent, sécularisées, mais sans abandonner leur maison, les années terribles de la grande Révolution.

Ainsi, depuis 1605, pendant trois siècles, sans interruption, l'instruction fut gratuitement donnée aux petites filles de Surgères, grâce à la générosité de deux femmes dont les noms devraient être honorés par les Surgériens reconnaissants : *Hélène de Fonsèque*, dame de Surgères, héritière des Maingot, et la demoiselle *Lydie Baguier*, institutrice, qui légua aux sœurs de la Charité de Paris sa maison et ses biens.

La Ville de Surgères.

Avec le château dont le comte de Surgères a relevé les murailles, protégées par deux rangées de douves, avec sa vieille église romane dont la toiture a été refaite, avec son nouveau couvent des Minimes de Saint-Gilles et leur nouvelle chapelle, avec l'hospice des vieillards reconstruit, avec ses deux écoles de garçons et de filles, Surgères est vraiment, au début du XVIIe siècle, une des villes les plus importantes de la région et une des mieux dotées.

Charles de Fonsèque, qui a contribué à ces restaurations et à ces embellissements, peut se dire, le 1er septembre 1607, « haut et puissant messire, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de sa majesté, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, seigneur et baron de Surgères, y demeurant ». Il peut avec raison se faire fort de défendre les abbés et religieux de la Grâce-Dieu. Il afferme à Pierre Chaille un logis à La Rochelle pour cent livres par an avec charge de lui fournir, à ses serviteurs, aux religieux, chaque fois qu'ils iront à La Rochelle, chambre garnie de deux lits, de linceuls blancs, de nappes, serviettes, linges, vaisselles nécessaires selon leur qualité, et de faire accoustrer honnêtement leurs viandes et de leur fournir l'étallage de leurs chevaux. »

Le seigneur de Surgères est un personnage considérable. On ne s'étonne pas de voir, en 1610, Condé amener ses troupes au château de Surgères pour y séjourner.

La ville de La Rochelle

A cette époque, La Rochelle avait établi dans ses murs

un gouvernement à peu près indépendant du roy de France. Les Anglais soutenaient cette rébellion. Cependant, depuis 1598, la liberté religieuse avait été accordée aux calvinistes. Ils en avaient abusé. Sous prétexte de liberté religieuse, ils s'étaient constitués en parti politique.

Le Cardinal de Sourdis.

Le 9 mai 1613, le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, se trouvait à Surgères. Il écrivit à la reine Marie de Médicis pour l'informer des bonnes dispositions d'Agrippa d'Aubigné, ancien compagnon d'armes d'Henri IV, et des protestants.

Le 10 décembre 1615, les Rochelais prenaient les armes contre le roi de France. Ils s'emparaient de tous les postes militaires voisins, parmi lesquels celui de Surgères.

Le Prince de Soubise.

Quatre jours après, Rohan, prince de Soubise, chef calviniste, accompagné de M. de Nevers et d'une nombreuse suite d'hommes d'armes, revenant de Tonnay-Charente, entrait à Surgères.

Le Duc d'Epernon.

Charles Fonsèque se faisait vieux. Son gendre, Isaac de la Rochefoucault, comte de Montendre, ne vivait pas en bonne intelligence avec sa femme, Hélène de Fonsèque. Celle-ci plaidait contre son mari en séparation de corps et

de biens. Le vieux baron, « prêt à mourir », craignait qu'une fois mort, son gendre ne vint reprendre par les armes sa femme. Il invita donc, — (1616) — le duc d'Epernon à venir le visiter en son château de Surgères. Le duc d'Epernon s'y rendit.

Le vieux seigneur le pria de défendre son château contre les Rochelais et de prendre sous sa protection sa fille. Madame de Montendre, et ses quatre enfants : Charles, François, Marie et Lucie.

Le duc accéda. Le baron mourut peu après.

Le duc d'Epernon était amiral de France. C'est sur ses instances que le Parlement, en 1610, avait donné la régence du royaume à Marie de Médicis à la mort du roi Henri IV, son époux.

Le 2 octobre 1616, le duc d'Epernon laissa au château de Surgères 30 hommes d'armes afin de protéger, disait-il, Madame de Montendre contre son mari. Mais, quelques jours après, il en fit entrer 60 avec chacun un petit sac de poudre, puis 80, un peu plus tard. Il résolut alors de se maintenir dans le château, comme s'il lui appartenait, et cela malgré les Rochelais.

Le duc d'Epernon avait amené des troupes à Tonnay-Charente. Il voulait prendre Rochefort, et attaquer ensuite les Rochelais.

Sur les plaintes de Madame de Montendre, la Cour se vit obligée d'intervenir. Le conseiller d'état Boissise fut envoyé au duc. Il lui ordonna de retirer ses troupes du château de Surgères. Le duc refusa. Boissise retourna à Paris le 21 novembre sans avoir rien pu obtenir.

Marie de Médicis dépêcha alors près du duc son maréchal

de camp, de la Hire. Il lui réitéra l'ordre formel de la reine régente. Le duc d'Epernon, d'assez mauvaise grâce, céda. Il retira ses troupes du château, et, dans les premiers jours de décembre, il repassa la Charente.

Les Commissaires Royaux.

En 1623, des commissaires royaux furent envoyés par Louis XIII dans l'Aulnis pour essayer de pacifier le pays.

Ils différèrent à Surgères le rétablissement de la religion réformée tout d'abord. Puis, plus tard, concédèrent aux protestants l'autorisation de bâtir un temple.

Les Rochelais se rendant de plus en plus indépendants, le Conseil royal décida en 1627 d'assiéger la ville de La Rochelle.

Louis XIII, roi de France

Le 11 octobre 1627, le duc d'Orléans, frère du roi, vint à Surgères recevoir Louis XIII. Dès le lendemain, ils laissèrent ensemble Surgères et partirent pour l'armée qui se trouvait campée entre La Jarrie et Aytré. C'est alors que Richelieu, afin d'empêcher les Anglais de ravitailler les Rochelais, fit construire, à l'entrée du port, la fameuse digue qui porte son nom.

Le 25 novembre 1627, Louis XIII écrivait à sa mère qu'il était venu se reposer quelques jours à Surgères et y chasser. Il y fut reçu par Charles de la Rochefoucault, fils aîné d'Hélène de Fonsèque, dame de Surgères, et d'Isaac de La Rochefoucault, comte de Montendre.

Charles pouvait avoir 25 ans environ. Il était l'héritier « de l'importante terre de Surgères. »

Le Cardinal Richelieu.

En l'année 1628, Louis XIII revint à Surgères, la veille des Rameaux. Richelieu l'y attendait avec les principaux officiers de l'armée qui assiégeait La Rochelle.

Le 29 septembre 1628 Louis XIII était encore à Surgères, Richelieu lui expédia un courrier « lui annonçant que les Anglais étaient en face La Rochelle, avec une flotte de 140 voiles, amenant 6.000 hommes de guerre en plus des matelots, pour secourir la ville ». A cette nouvelle, le roi s'empressa d'aller rejoindre l'armée.

L'année suivante, après la chute de la ville rebelle, Louis XIII revint à Surgères, et y séjourna une nouvelle fois.

Anne d'Autriche

Le 12 novembre 1632, Anne d'Autriche se rendant à La Rochelle s'arrêta au château de Surgères, où elle passa la nuit.

Le nouveau diocèse de La Rochelle.

Une bulle du pape Innocent X institua le 2 mai 1648 le nouveau diocèse de La Rochelle. Il transféra à La Rochelle le siège de l'évêché de Maillezay.

Le diocèse de La Rochelle enleva à celui de Saintes une grande partie des paroisses de l'archiprêtré de Surgères, qui était un des quatre archiprêtrés de Saintes. Ce titre appartenait au prieur de l'église Saint-Pierre de Surgères.

L'archiprêtré de Notre-Dame de Surgères.

Mgr de la Guibourgère fut le premier évêque de La Rochelle. Il donna le titre d'archiprêtre de Surgères, non plus au prieur de Saint-Pierre, mais à Noël de Champuis, prieur de Notre-Dame de Surgères.

Le prieur de Notre-Dame de Surgères fit en 1653 la visite canonique de toutes les paroisses de son archiprêtré. Les procès-verbaux de cette visite existent encore.

Le 7 mai 1163, le nouvel évêque de La Rochelle, Mgr Henri de Laval, vint visiter l'église collégiale et séculière de Saint-Pierre de Surgères. Le chapitre de cette église avait une annexe que le prieur et les chanoines desservaient alternativement, Saint-Germain, près Marencennes.

Le Temple Calviniste.

En 1663, le temple réformé de Surgères fut supprimé, parce que sa construction était postérieure à la promulgation de l'Edit de Nantes — 1598 —. Elle datait, en effet, de 1623. On n'a pas gardé le souvenir de l'emplacement de ce temple. Peut-être était-il construit dans la rue qu'on appelle encore rue des Huguenots ?

Quand, en 1685, Louis XIV supprima l'Edit de Nantes, il envoya Demain tenir garnison au château de Surgères. Il semblerait donc qu'on eût à craindre un soulèvement soit à Surgères, soit aux alentours. Cependant, le nombre des calvinistes ne devait pas être considérable.

Le 2 décembre 1694, en effet, Mgr Frezelière, évêque de La Rochelle, visite l'église Saint-Pierre de Surgères. Il y fut

reçu par le prieur et les chanoines. Le prieur lui dit dans son rapport : « que ses paroissiens sont très négligents de venir les fêtes et les dimanches à la paroisse, d'envoyer les enfants au catéchisme, surtout ceux de Marencennes ; que la paroisse compte 160 communiants et 2 familles huguenottes de six personnes en totalité ; que tous ses paroissiens font la communion pascale, sauf un ; qu'il y a dans la paroisse un maître d'école ».

Le même jour, l'évêque de La Rochelle visite l'église Notre-Dame de Surgères. Il y est reçu par le prieur-curé, Mathieu de la Borde, et les trois chanoines du chapitre de son église. Il lui présente les régents et les garçons du collège, la demoiselle Bagnier, institutrice des petites filles de la paroisse. Le prieur jouit d'un revenu de 500 livres. Il ne parle pas des calvinistes dans son rapport.

Les de la Rochefoucault.

Vers 1650, Charles, fils aîné d'Hélène de Fonsèque et d'Isaac de la Rochefoucault, héritier des terres seigneuriales, substitua au nom de Fonsèque celui de la Rochefoucault. Il abandonna aussi les armes de Surgères et prit celles de la famille de la Rochefoucault. Il signe Charles de la Rochefoucault, marquis de Montendre. Son frère, François, prit le titre de marquis de Surgères et les armes des Maingot.

Charles se maria avec Renée Thevin de la Dublière. Il eût pour fils : Charles-Louis de la Rochefoucault.

Ce dernier épousa Madeleine-Anne Pithon, fille d'un conseiller de ce nom au Parlement. De ce mariage naquit Isaac-Charles de la Rochefoucault, comte de Montendre,

brigadier des armées du roy, colonel du régiment royal des Vaisseaux. Il fut tué au combat de Luzarra en 1702. Il était le fils aîné. Il eût un frère cadet, François de la Rochefoucault, qui devint chanoine régulier de l'abbaye Saint-Victor à Paris.

Charles-Louis de la Rochefoucault eut un troisième fils, Louis, qui devint l'héritier du nom et du château de Surgères. Charles avait eu quatre autres enfants : un fils, Paul-Auguste, et trois filles, Hélène, Lucie et Marie.

A la fin du XVIIe siècle, Louis de la Rochefoucault était donc le propriétaire du château de Surgères, au moment où Louis Vialart écrivait son histoire de la maison de Surgères.

SURGÈRES AU XVIIIe SIÈCLE

—

Sous le règne de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, c'est-à-dire pendant tout le XVIIIe siècle, la tranquillité régna à Surgères et dans l'Aulnis. Surgères est en 1700 un centre commercial important, il y a marché tous les samedis et 12 foires par an.

Le château en l'an 1700.

Le château de Surgères est de forme ellipsoïdale. Sa longueur est de 250 mètres et sa largeur 150. Ses remparts sont flanqués de 20 tours cylindriques, revêtues de pierres de taille. Deux fossés de vingt mètres d'ouverture l'entourent successivement. Ces fossés sont remplis d'eau fournie par la Gère. L'entrée du château est située du côté de la ville. Elle a lieu par deux ponts : un petit pont dormant et un pont-levis.

Le château comprend un bâtiment intérieur assez vaste qui a une tour à ses quatre extrémités. Il existait au temps

de Duguesclin d'autres constructions. Elles servaient de refuge et de logement aux habitants de Surgères en cas de siège et à ses défenseurs. Elles avaient à leurs angles des tours et des tourelles. En 1700, il ne reste que huit tourelles et quatre tours.

La tourelle qui se trouve aujourd'hui isolée à l'intérieur du jardin est une de ces tours d'angle, à moins qu'elle ne soit la tour de guet. »

Dans tout château-fort, il y avait un lieu de résistance solidement bâti où se réfugiaient, comme dans une citadelle, les défenseurs, après la prise du château par l'ennemi. On appelait ce lieu le donjon.

A Surgères, le donjon est une grosse tour des remparts, qui semble avoir été coupée par le milieu. Dans la guérite qui la surmonte on a placé, avec un goût très douteux d'ailleurs, le cadran de l'horloge municipale. Les murailles de ce donjon sont très épaisses.

A l'entrée du château, près de la poterne, se voit encore une vieille cheminée où les soldats du corps de garde venaient se réchauffer. Tout près, dans la muraille des remparts, sont construites les prisons. Elles existent toujours.

Un manuscrit, écrit vers 1703 et cité par Masse en ses Mémoires du Poitou et des pays d'Aulnis et de Saintonge, complète cette description. « Les murs des remparts n'ont point de terrasse, dit-il, et les courtines ne sont pas entretenues. Le second des fossés, du côté du bourg, est à demi-comblé ; il sert de place.

Le château du marquis de Surgères est un espèce de donjon mal logeable, qui n'est pas fort ancien. Les granges et les écuries sont à côté de ce donjon. Le donjon est entouré

Le Château de Surgères en 1850



de jardins. Il n'y a pas de pont à la porte de secours, par laquelle on traversait la petite rivière de Surgères du côté de Saint-Mard, à l'est. Le bourg est situé à l'ouest et au nord du château ; il est un des plus considérables de ce pays. Au delà, à l'ouest, à 700 toises du bourg est une montagne assez haute, et le côté du nord est couvert de petits côteaux. Le sol est très fertile. Il produit en abondance du blé et du vin. Il y a aussi d'excellentes prairies et il s'y cueille de bons fruits.

A l'est de ce lieu, est un couvent de Minimes, à 210 toises de ce château. Leur église est petite mais jolie et bien voûtée. Elle est surmontée d'un clocher carré.

Les Minimes jouissent de l'hôpital de Saint-Gilles.

Au sud du château, à 210 toises, est l'église collégiale et prieuré de Saint-Pierre. L'église est en partie ruinée. Le sol est très fertile, il produit abondamment des foins, du vin, du blé.

Ce qui contribue beaucoup à la richesse de Surgères, est un marché, qui s'y tient tous les samedis, et douze foires par an. Quatre grands chemins aboutissent au bourg. Les cabarets n'y manquent pas. Le bourg est à 16.000 toises, c'est-à-dire 5 lieues et demie de La Rochelle, 12.000 de Rochefort et 13.000 toises de Marans.

Il y a dans le bourg, une belle halle. »

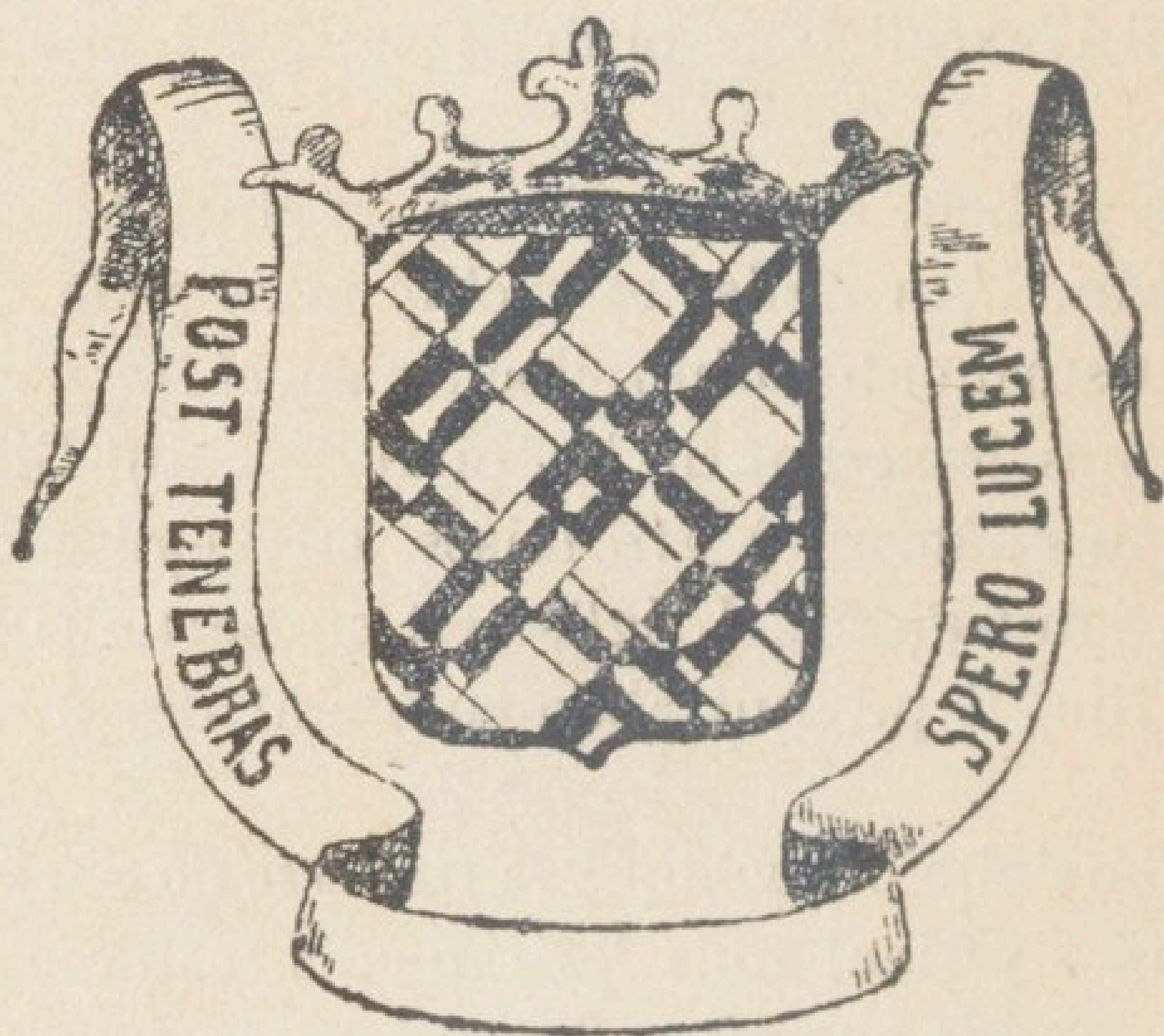
La maison seigneuriale actuelle, à l'intérieur du château, a été construite plusieurs années après cette description.

La Généalogie des Maingots sires de Surgères.

Au début du XVIIIe siècle, en 1717, un prêtre Messire Louis

Vialart écrivit un livre fort curieux, qui fut imprimé à Paris, « Histoire généalogique de la maison de Surgères en Poitou ».

« Il y a peu de maisons en France, dit-il, qui puissent rapporter, quelques anciennes et illustres qu'elles soient, des titres plus anciens. »



Blason et devise des Maingots, sires de Surgères

Nous ne résistons pas à la pensée d'analyser cet ouvrage ici, même si nous devons tomber dans des redites.

Les Maingots avaient pour armoiries : un écu de gueules fretté de vair de 6 pièces ; et pour contre sceau, un échiquier.

On trouve sur une charte de 1208 le sceau d'un cadet de Surgères « Ugonis Surgerii » ; en 1217, le sceau du fils aîné « Sigillum Willermi Maingot » ; sur une autre charte de

1268, le sceau suivant : « Sigillum Domini Guillaume Maingot ».

Jusqu'en 1300, on lit : Maingot de Surgères « de castro surgeriaco ».

1. — En 1027, Guillaume Maingot est le chef connu de la maison de Surgères. Il eut pour fils et héritier Hugues Maingot.

2. — Hugues Maingot signe, en 1039, aussitôt le duc Guillaume d'Aquitaine. Il eut quatre fils.

3. — L'aîné Guillaume Maingot II, sire de Surgères et de Dompierre, le 3e de la dynastie, eut un seul fils, Guillaume.

4. — Guillaume Maingot III se maria deux fois. Du second mariage naquirent quatre garçons. L'aîné mourut jeune. Le cadet Guillaume devint le chef de la maison. Le troisième fils fut tué au siège d'Acre en 1190. Le quatrième fils, Geofroy de Surgères, prit le nom de Granges et de lui sortit la maison de Granges.

5. — Guillaume Maingot IV, sire de Surgères, laissa un testament daté de 1221. Il eut trois fils et deux filles. L'aîné lui succéda.

6. — Guillaume Maingot V, dit le Jeune, vécut jusqu'en 1239 seulement. Il laissa 3 fils.

7. — Guillaume Maingot VI, l'aîné, est appelé écuyer en 1240. Sa veuve signe en 1263 : dame de Chevreuse, veuve de monseigneur Guillaume Maingot, sire de Surgères, chevalier.

Il eut trois enfants : Guillaume, l'aîné, qui lui succéda, Hugues, fondateur de la branche de la Flocelière et ancêtre de Jacques de Surgères, et une fille Lœtice.

8. — Guillaume Maingot VII mourut avant 1287. Il eut 2 fils. Le cadet recueillit l'héritage.

9. — Guillaume Maingot VIII, en 1304, fait la guerre dans les Flandres avec un chevalier et sept écuyers. Il eut deux enfants : Guillaume et Jehanne.

10. — Guillaume Maingot IX sert en 1337 le roi aux armées. Il mourut sans postérité en 1342.

11. — Sa sœur Jehanne de Surgères, hérita de ses biens et du château. Elle devint dame de Surgères et épousa avant 1343 Jean sire de Phartenay qui mourut avant 1350. Elle se remaria avec Aymar de Clermont, sire d'Hauterive et du Passage en Dauphiné. Elle eut un fils, Joachim.

12. — Joachim de Clermont, sire de Surgères, épousa, en 1379, sa cousine Isabeau, fille de Jacques de Surgères, sire de la Flocellière. Il en eut un fils, Antoine de Clermont.

13. — Antoine de Clermont, sire de Surgères, se maria deux fois et n'eut que deux filles : Antoinette et Louise, nées vers 1420 et 1425.

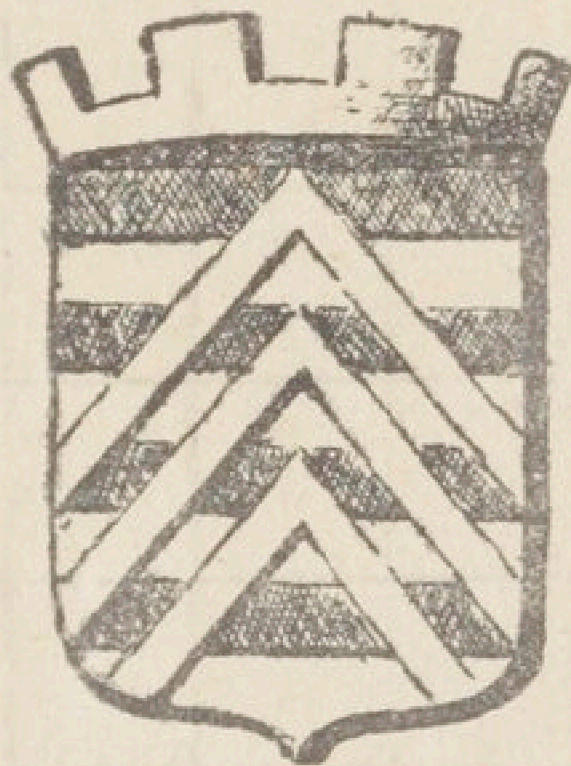
14. — Antoinette, l'aînée, dame de Surgères, se maria quatre fois et n'eut pas de descendance.

15. — Louise, sa sœur, hérita du château de Surgères. De son premier mariage elle eut un fils mort sans postérité. De son second mariage avec Robéric de Fonsèque, elle eut aussi un fils, Edmond de Fonsèque.

16. — Edmond de Fonsèque, sire de Surgères, épousa à la fin du xv[e] siècle Ardouïne de Laval dont il eut deux fils: le cadet, Jean, devint évêque de Tulle. L'aîné, René, naquit en l'an 1500 et recueillit l'héritage des Maingots.

17. — René de Fonsèque, sire de Surgères, se maria deux fois. Du second mariage naquit, vers 1540, un fils Charles et une fille Hélène en 1546.

18. — Charles de Fonsèque, seigneur de Surgères, épousa Esther Chabot, petite fille du sire de Jarnac. Elle lui donna deux filles : Hélène et Diane.


Armoiries des comtes de la Rochefoucault

19. — Hélène, l'aînée, dame de Surgères, épousa, le 2 août 1600, Isaac de la Rochefoucault, baron de Montendre. Une 3e fois les héritiers mâles faisaient défaut. La lignée des Maingots se reconstituait par les femmes.

20. — Charles de la Rochefoucault, fils aîné d'Hélène, héritière du château, dame de Surgères abandonna les armes des Maingots et leur nom à son frère cadet François. Il prit les armes et le nom des la Rochefoucault.

Il épousa Renée Thevin de la Dublière qui lui donna un fils, Charles-Louis de la Rochefoucault.

21. — Charles-Louis de la Rochefoucault, possesseur du château de Surgères, épousa, en 1660, Madeleine Pithou. Il eut sept enfants. Louis, le 3e fils, devint, à la suite du décès de son aîné et de l'entrée dans le clergé du cadet, le chef de sa branche.

22. — Louis de la Rochefoucault, héritier du château de Surgères se maria, au début du 18e siècle. Il eut un fils, Alexandre-Nicolas.

23. — Alexandre-Nicolas, le 28 juillet 1728, épousa Thé-

rèse Fleuriau de Merville. Il fut maréchal de camp, gouverneur de Chartres et du pays Chartrain, lieutenant-général des armées du roi pour les côtes d'Aunis-Saintonge et de Poitou, comme le dit sa lettre de service du 1er octobre 1756, rapportée par Arcène au 2e tome de son ouvrage. Il eut un fils Jean-François de la Rochefoucault, comte de Surgères.

24. — Jean-François de la Rochefoucault se maria, en 1760, avec Anne de Chauvelieu qui lui donna un fils : Ambroise-Polycarpe de la Rochefoucault.

25. — Ambroise-Polycarpe de la Rochefoucault, après le décès de son père, Jean-François, en 1787, hérita du château de Surgères.

Ambroise vint habiter le château dès 1788 avec sa nouvelle épouse, dame Bégnigne Letellier, duchesse de Doudeauville.

26. — De leur union naquit un fils Louis-François-Sosthène vicomte de la Rochefoucault.

Mais au début de la Révolution, Ambroise de la Rochefoucault et sa famille émigrèrent en Angleterre. Ils ne revinrent en France que sous l'empire.

Louis-François se maria à Paris le 7 février 1807. Son père lui abandonna le château de Surgères. Il le conserva jusqu'en 1832, mais il habita peu Surgères. Il le vendit le 11 juillet 1832 au baron de Couppé. Il signe Louis-François de la Rochefoucault, duc de Doudeauville. Il était le descendant légitime des Maingots du 9e siècle, fondateurs de Surgères. Il était le 26e possesseur des titres et du château.

Les maisons issues des Maingots de Surgères.

Plusieurs nobles familles, qui rendirent d'éminents servi-

ces au roi, à la patrie et au pays, tirent leur origine des Maingots.

Les Sires de Granges.

La plus ancienne est la *Maison de Granges*, issue de Geodefroy de Surgères, 4e fils de Guillaume Maingot, le 3e du nom, à la fin du 12e siècle. Il eut en héritage les terres de la Gord, de Puychemin, 107 livres, 12 sols, 6 deniers de rente et la terre de Granges. Il fut condamné à perdre le nom de Surgères après son crime, et à prendre celui de Granges.

Son arrière petit-fils, Thébaut, sire de Granges, de Mauzé fut lieutenant à l'armée du roy, Philippe de Valois, qui assiègea Saint-Jean-d'Angély en 1352.

La branche aînée de Granges s'éteignit au 16e siècle.

Les Sires de la Gord.

Une autre Maison, celles des *sires de la Gord*, eut pour fondateur un cadet de Thébaud de Granges, Jean de Granges. Il est dit chevalier en 1384. Son fils servit à l'armée de Louis XI.

Un petit-fils, Eustache de Granges, fut mestre de camp d'un régiment de cavalerie en 1489.

Plus tard, Ambroise de Granges se maria en 1574 avec Renée de Puiguyon, famille qui remontait à 1042. Un de leurs descendants, Charles de Granges, fut marin. Il combattit le 2 septembre 1675 trois vaisseaux ennemis à Tripoly. Son navire coula. Il fut fait prisonnier et emmené comme esclave à Tripoly. Mais la flotte anglaise se présenta devant Tripoly et exigea la délivrance du chevalier Charles de Granges, ce qui fut fait. L'amiral anglais le ramena à Malte, dont Charles était chevalier.

Les sires de la Flocellière.

Une autre maison, celle *de la Flocellière,* est issue des sires de Granges.

Son fondateur, Mathurin de Granges, sire de la Gord, près de Niort, vivait en 1446.

Ses descendants servirent à l'armée ou dans la marine. Ils eurent une postérité nombreuse, cinq et six enfants chacun. L'un d'eux fut à la fin du 16e siècle capitaine des vaisseaux du roy, commandant la marine aux Sables d'Olonne.

Les Sires des Bigotières.

Une 4e branche, celle des sires des Bigotières et de la Fouchardière, est encore issue des sires de Granges.

Louis de Granges naquit en 1585 de Charles de Granges de la Gord. Il eut dix enfants. Un de ses petits-fils épousa la fille du sire de la Fouchardière, le 9 novembre 1667, et eut six enfants. Les noms de tous les descendants sont inscrits, en 1715, après un jugement régulier, au catalogue des nobles de la Généralité du Poitou.

Les Sires de Fonsèque.

Nous ne voulons pas omettre de mentionner que du deuxième fils d'Hélène de Fonsèque, dame de Surgères, en 1600, François de Fonsèque, qui avait pris les armes des sires de Surgères, abandonnées par son frère, Charles de la Roche-foucault, descendit toute une lignée remarquable.

Les Sires de Clermont.

De même, François de Clermont, issu du deuxième mariage de Joachim de Clermont, sire de Surgères, contracté

après 1380, et qui reçut en partage les terres d'Hauterive en Dauphiné où il alla s'établir, eut aussi une postérité glorieuse. Sa petite-fille épousa un pair et maréchal de France, Albert de Gondi, général des galères, qui fut comblé d'honneurs et de biens sous la régence de Catherine de Médicis.

Son arrière petit-fils, Henri de Gondi, devint évêque de Paris et cardinal. Un autre descendant, Jean-François de Gondi, fut le premier archevêque de Paris.

Conseils aux fils des sires de Puiguyon de Granges de Surgères.

Il ressort en toute évidence que messire Vialart avait raison d'écrire pour ses élèves les fils du marquis de Puiguyon de Granges de Surgères : « Vous avez une nombreuse suite d'ancêtres qui ont illustré leur vie par leur sagesse et leurs valeur. Leurs souverains les ont employés dans leurs affaires les plus importantes, ce qui est d'un bel exemple et prouve leur parfaite fidélité et leur attachement à leur prince.

» Souvenez-vous que si c'est un avantage d'avoir de la noblesse, il faut qu'elle soit soutenue de la vertu.

» On ne doit pouvoir vous reprocher ni de n'être pas un honnête homme, ni d'être un menteur, ni d'être un perfide. Les honnêtes gens sont exempts de ces vices et leurs mœurs sont réglées par la religion.

» Vos ancêtres ont édifiés des Temples sacrés, il les ont enrichis par leurs dons. Leurs généreuses et pieuses fondations publieront leur piété envers Dieu.

» Ils ont soulagé les pauvres.

» Ils se sont maintenus dans la pureté de la foi, dans des temps où il y avait un bouleversement presque général, où

il semblait que c'était la mode de changer de religion. Bien qu'ils se soient trouvés au milieu de leurs proches et de leurs amis, qui aient succombé à ces nouveautés, ils sont demeurés fermes et stables dans la foi.

» Ils ont résisté aux tentations qui leur furent faites et ont renoncé aux avantages qui leur en seraient revenus.

» Un de vos aïeuls disait à son fils : « Souvenez-vous que l'épée que vous portez, vous devez vous en servir pour la défense du roy et de la patrie, et être prêt à répandre votre sang jusqu'à la dernière goutte pour cette cause.

» Il serait indigne de vous de ménager votre vie contre les règles de la vraie valeur. Le sang qui vous anime n'est point à vous, pour en disposer selon vos caprices, il appartient à la patrie.

» Vous êtes obligé, de par votre naissance, de l'exposer pour cela, autrement vous seriez indigne de cette noblesse, dont on fait tant de cas, vous devriez en être déchu...

» Ne vous réglez pas sur ces âmes basses, qui n'estiment que ce qui tombe sous les sens et ce qui entre dans le commerce. Vos ancêtres avaient un autre goût de l'honneur. Conformez-y le vôtre. Et laissez-en l'exemple à vos descendants. C'est ainsi qu'on obtient l'estime du prince et la vénération du public. »

Les recommandations d'antan.

Il est évident que ces conseils ne sont plus de saison de nos jours. Et cependant...

« Vous devez aimer votre prochain comme vous-même...

Sur ce point vos ancêtres vous ont laissé des exemples de grande vertu ; ils vous ont aussi laissé quelques traits odieux.

» Que la mauvaise action de Geoffroy de Surgères dont vous êtes issu, ne sorte jamais de votre mémoire. Considérez qu'ayant tué son frère, son crime fut jugé si énorme que, bien qu'il se trouvât dans un cas rémissible, le roi ne lui en accorda la grâce qu'à la charge d'une peine bien douloureuse, qui fut de ne plus porter le nom ou les armes de la Maison. Il quitta le nom de Surgères et prit celui de Granges.

» Ses descendants comme lui en ont porté la peine. Plus tard, on contesta qu'ils fussent de la Maison de Surgères, ce qui les a touchés vivement. Vous jugez que la mortification qu'ils en reçurent fut une véritable pénitence pour le crime qu'avait commis celui dont ils tiraient leur origine...

» Souvenez-vous de ne pas tomber dans un pareil malheur, de peur que Dieu et les hommes ne le pardonnent plus...

» Si vous examinez les mémoires de votre Maison que j'ai écrits, vous trouverez de beaux modèles de vertus dans vos ancêtres. Vous devez les imiter.

» Quelle gloire pour vous, si vos descendants vous sont redevables d'avoir embelli votre Maison ! Mais quelle honte, si vous leur donniez lieu par votre mauvaise conduite, de cacher vos actions et votre nom !

» Souvenez-vous que si la vertu est un peu difficile à pratiquer, on ressent une douceur infinie d'en avoir fait habitude, d'avoir cherché à se distinguer par elle, encore plus que par la naissance et les richesses.

» En observant ces choses vous acquérerez l'estime générale, et Dieu vous bénira et votre postérité. »

Messire Louis Vialart, 1727.

La vieille cloche.

En 1787, la cloche de l'église Notre-Dame fut refondue. Elle eut pour parrain Jean-François de la Rochefoucault, comte de Surgères, et pour marraine, son épouse, Anne de Chauvelieu. La bénédiction solennelle en avait été faite par Mgr de Crussol, évêque de La Rochelle. Le curé était alors messire Pierre Mouilleron et les marguilliers P. Hervé et J. Testin.

Cette cloche, qui existe toujours et chante la note « sol », pèse 420 kilos. Elle est aujourd'hui classée au nombre des objets historiques.

SURGÈRES A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

—

Les habitants du château.

En 1789, à la veille de la Révolution française, Ambroise Polycarpe de la Rochefoucault, marié depuis peu à dame Bénigne Letellier de Montmirail, duchesse de Doudeauville, était l'administrateur civil de Surgères. Il habitait le château depuis la mort de son père. Il lui était né un fils, Louis-François-Sosthène, vicomte de la Rochefoucault.

L'administrateur de la ville.

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui habitaient la maison que leur avait léguée la demoiselle Baguier — immeuble Lesourd actuel — demandèrent à l'administrateur civil l'autorisation de construire au-dessus d'une petite ruelle — immeuble Gagneur, Gaudin actuel — une chambre pour agrandir leur demeure qui servait d'hôpital. Avant d'accorder cette permission, le comte consulta les habitants et s'en tint à leur avis qui fut affirmatif.

Le Couvent et le Presbytère.

Le *Couvent de Saint-Vincent* était alors mitoyen avec le presbytère de l'église Notre-Dame de Surgères. Cet immeuble comprenait une grande remise surmontée d'un grenier qui servait à recevoir les dîmes, des servitudes, une cour intérieure, une maison d'habitation de cinq pièces et un petit jardin triangulaire donnant sur la chaussée des dames.

Un jardin potager, situé sur le chemin de Péré, faisait aussi partie des biens curiaux.

Le couvent était entouré par la place du château et une petite ruelle, qui reliait cette place au petit champ de foire. Le couvent contenait les salles de classe des petites filles de Surgères.

Le Minage.

Tout près était situé, au midi, le *minage*, halle aux grains de l'époque, en face de l'hôtel des postes actuel. Il appartenait à une communauté religieuse — peut-être les Jacobins. — En tout cas, une délibération du Conseil municipal de 1819 regrette la vente et la disparition du minage « vaste local ou s'emmagasinait l'excédent des blés de la région, qu'on vendait au moment de la soudure. »

Le Collège.

L'école des garçons, appelé *collège*, comprenait deux immeubles : les classes et la demeure des régents. Elle englobait la maison Hervé. La place du château, le grand champ de foire, le chemin de Péré l'encerclaient.

Lanterne et Chevet de l'Eglise Romane de Surgères, avec sa double voûte en pierres intérieure et extérieure

Les Halles.

Les *halles* étaient établies où elles le sont encore aujourd'hui. Elles devaient appartenir au châtelain ou être biens d'église, car elles furent vendues comme bien national « n'étant pas d'utilité publique. »

Le *grand champ de foire* s'étendait entre les douves du château, dont les eaux venaient battre l'avenue de Saint-Pierre, et les maisons Hervé, Guillot, Gautier, Guinouard. L'espace était assez restreint. Il existait un petit champ de foire situé à l'est du presbytère.

Le *bourg de Surgères* ne descendait pas au-delà du pont de Saint-Pierre. Il n'allait pas jusqu'à Barabin qui était une ferme isolée. Il se dirigeait vers la Basse-Rue et revenait brusquement à la Foire aux Bœufs. Sa frontière passait par le puits de Sel, la rue du Croissant, la route de Marsais et aboutissait aux douves du château.

Saint-Gilles était séparé de Surgères par des champs cultivés. La chapelle des Minimes, dont les ruines subsistent, servait d'église paroissiale.

Au couvent des Minimes, il n'y avait, en 1789, que deux religieux : un prêtre et un frère. Le frère mourut en 1790. Les Minimes des autres maisons résolurent de vendre Saint-Gilles. Ils en demandèrent l'autorisation à leurs supérieurs. Le prêtre minime survivant était le père Jean Paulier.

Le presbytère.

Le curé-prieur de Notre-Dame de Surgères s'appelait Favre ; il habitait le presbytère de la Chaussée des Dames.

L'Ecole des filles et l'hospice.

Trois sœurs de Saint-Vincent occupaient le couvent, faisaient la classe et tenaient un petit hospice.

Saint-Pierre de Surgères était une paroisse, s'étendant jusqu'à Marencennes, avec les villages de Couplais, de Granges. Elle avait son église entourée d'un cimetière. Un prieur et des chanoines la desservaient. Avant la fondation de l'évêché de La Rochelle, Saint-Pierre de Surgères avait été, on le sait, un des 4 archiprêtrés du diocèse de Saintes. En 1789, la Gère roulait des eaux abondantes sur le cours desquelles tournaient plusieurs moulins. La paroisse comptait 600 habitants.

Telle était la physionomie de Surgères à la veille de la Révolution. La vie y était paisible et facile, l'administration civile bienveillante, le commerce actif, l'instruction était donnée gratuitement aux garçons et aux filles, les malades étaient reçus à l'hôpital, les pauvres étaient visités par les sœurs. Tout cela allait changer.

LA RÉVOLUTION A SURGÈRES

—

Il existait en 1911 dans les archives municipales de Surgères un registre qui contenait les actes officiels de 1789 à 1798. Ce registre a disparu. Nos recherches pour le retrouver sont demeurées infructueuses, et c'est dommage : l'histoire de cette époque en pâtira.

Rappelons les principaux événements.

Le roi de France, Louis XVI, convoqua les Etats Généraux (1789). L'assemblée se transforma le 23 juin en assemblée constituante. Dans la nuit du 4 août, elle vota l'abolition des privilèges féodaux, le principe de la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, l'égalité devant la loi, la liberté des cultes.

Elle ordonna l'institution des actes de l'état-civil, enlevant ce soin au clergé, la division de la France en départements, la réforme du système des impôts. Les bons esprits jusqu'en août 1790 avaient accepté les innovations mais les événements se précipitaient et le règne des injustices allaient se revoir.

Les biens ecclésiastiques, évalués quatre milliards de francs, avaient excité les convoitises. Ils furent mis à la disposition de la nation.

La suppression des ordres religieux et des congrégations la constitution civile du clergé amorçèrent la guerre religieuse. La loi civile ordonna que les curés fussent élus par les électeurs du district et les évêques par ceux des départements.

Les deux tiers des membres du clergé rejetèrent la loi comme contraire à la liberté de l'Eglise. Le pape la condamna le 13 avril 1791.

A Surgères, Ambroise Polycarpe de la Rochefoucault, à la fin de 1790, émigra en Angleterre.

Le curé Favre de Notre-Dame de Surgères refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et émigra en Espagne.

Les religieux Minimes, qui avaient demandé l'autorisation de vendre leur couvent au pape, n'attendirent pas la réponse, que les événements rendaient difficile à obtenir. Ils vendirent le couvent et ses dépendances au citoyen Bernard en avril 1791. L'église fut fermée par le dernier religieux résident le 5 avril 1791.

C'était Jean Paulier, prêtre. Il se retira chez les sœurs de Saint-Vincent qui s'étaient sécularisées.

Elles étaient trois : Marie Tribard, Gertrude Gariot, Jeanne Favre.

Les prêtres qui avaient refusé de prêter le serment furent regardés comme réfractaires. Ils durent quitter leurs paroisses. La guerre civile commença un an après : les 2 et 6 septembre 1792, 1.200 français dont 300 ecclésiastiques fu-

rent massacrés à Paris. Le massacre continua en province. l'abbé Marchand, originaire du canton de Surgères, vicaire à Niort, fut tué aux Carmes à Paris en haine de la foi chrétienne. Il vient d'être canonisé par l'Eglise le 17 octobre 1926, avec les 114 victimes de la prison des Carmes. C'est un martyr qui honore la paroisse de Marsais et le doyenné de Surgères.

La Terreur.

Le 21 septembre 1792 la Convention abolit la royauté et proclama la République.

Le 21 janvier 1793 Louis XVI était exécuté. La loi du célibat ecclésiastique fut abrogée. Le comité du salut public fut créé le 6 avril 1793 : la Terreur commençait ; elle devait durer jusqu'au 17 octobre 1795.

Le calendrier chrétien fut supprimé et remplacé par l'institution des décades. L'athéisme fut solennellement proclamé et le culte de la déesse-Raison, une fille à demi-vêtue, fut inaugurée sur l'autel de la patrie, dans la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Cette folle impiété a été brisée avec la puissance de Danton au printemps de 1794 par Robespierre, qui devint l'âme du Comité du salut public. Il était déiste.

La Convention décréta la reconnaissance de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme.

Le nouveau culte compta 39 fêtes annuelles selon le calendrier révolutionnaire. Robespierre tomba le 27 juillet 1794. Il périt sur l'échafaud où il avait fait monter tant de victimes.

En 1795, le culte chrétien fut toléré et put s'exercer dans les maisons particulières.

A Surgères, la tradition rapporte que dans une chambre du grenier de la maison des sœurs de Saint-Vincent, Jean Paulier, prêtre, ancien religieux Minime, disait la messe et administrait les sacrements, et que les sœurs sécularisées tenaient auberge au rez-de-chaussée. L'église Notre-Dame de Surgères était fermée. Les écoles de filles et de garçons étaient licenciées.

Les biens ecclésiastiques avaient été vendus : les halles, le minage et le couvent dont il dépendait, la cabane du collège, propriété dont les revenus constituaient le traitement des régents de l'école de garçons, le jardin de la cure.

Le 2 juin 1795 (13 floréal an III) fut mis en vente, par les administrateurs du district de Rochefort, le château de Surgères et ses dépendances dont le propriétaire avait émigré, Ambroise de la Rochefoucault. Sa mère, Anne de Chauvelieu, veuve de Jean de la Rochefoucault, comte de Surgères, se rendit adjudicataire du château pour la somme de 386.000 francs par l'intermédiaire de Philippe Levallois. La comtesse se libéra de cette somme suivant trois quittances que lui délivra Dubois, le receveur des domaines de Rochefort le 9 messidor an III, 5 brumaire et 19 germinal an IV.

Vente de biens ecclésiastiques.

Les propriétés des Minimes de Surgères étaient nombreuses. Elles furent vendues comme biens nationaux dès 1791.

L'hôtel Saint-Gilles, rue des Cloutiers à La Rochelle, fut

adjugé pour 5.000 livres au citoyen Junin aîné, le 11 février 1791.

Le prieuré de Saint-Gilles à Nantilly fut adjugé à Nicolas Baillon de Nantilly, pour 4.250 livres le 29 avril 1791.

Un magasin à Marans appartenant au collège de Surgères fut adjugé 3.400 livres à Janneau le 9 octobre 1793.

La métairie de la petite porcheresse à Saint-Jean-de-Liversay fut adjugée 40.300 livres au citoyen François Charruyer de La Rochelle.

Et encore, le 8 mai 1791, au district de Rochefort fut mise en vente la maison des ci-devant Minimes de Surgères, divers bâtiments, pré, jardin, enclos muré, champs, vignes, viviers, le tout contigu et enclos de fossés et d'un cours d'eau dans la paroisse de Surgères. La mise à prix était de 28.000 livres. Elle fut adjugée 32.100 livres au citoyen Louis Guiton, procureur syndic du district de Rochefort.

On vendit aussi un bois de 15 journaux et le droit à une rente de 60 boisseaux de froment sur le moulin de Bernusson appartenant également aux Minimes.

La vente faite à Bernard par les religieux avait été déclarée nulle.

Le Directoire.

Le 26 octobre 1795, le Directoire succéda à la Convention. Il dura jusqu'au 9 novembre 1799. Il fut renversé par le général Bonaparte.

Le Directoire fit des concessions et toléra la pratique de la religion chez les particuliers, parce qu'il estimait dangereux de les refuser au peuple dont il savait l'attachement à la foi.

Cependant l'esprit, qui dominait au Directoire, était hostile au christianisme.

Il y eut encore des prêtres exécutés, d'autres déportés à Cayenne et internés sur les pontons de l'île Madame. On connaît leurs affreuses souffrances pendant les hivers de 1795 et 1796.

En 1796, Bonaparte s'empara de la Lombardie et des Etats Pontificaux. Une accalmie des menées révolutionnaires eut lieu en 1797.

Les archives municipales conservent une lettre d'un prêtre, le citoyen Blavout, revenu d'exil, et qui explique les motifs de son émigration, à l'occasion de son passage à Surgères au début de 1798.

Les Décadis

Le ministre de l'Intérieur en 1798 intima l'ordre de réorganiser les administrations municipales, d'observer les décadis, déclarés jours de repos public.

En exécution de cet ordre, le 1er octobre 1798, un registre des procès-verbaux des cérémonies officielles décadaires fut ouvert à Surgères. On y lit les déclarations suivantes :

« Aujourd'hui, 10 vendémiaire, an VII de la République une et indivisible, sur les dix heures du matin, les citoyens assemblés dans le local désigné pour les recevoir, en vertu de la loi du 13 fructidor dernier, ont entendu la lecture faite par le président et le commissaire de plusieurs lois et du Bulletin Décadaire n° 1.

» On a ensuite lu la liste des enfants nés depuis le 1er du mois et celle des citoyens décédés. La lecture terminée,

comme il n'y avait point de mariage à faire, les citoyens sont allés sur la place publique. Ils s'y sont livrés à des jeux et à des danses qui ont duré le reste de la journée. Surgères, jour, mois et an ci-dessus. Avrard, secrétaire. »

Le temple décadaire était l'église. Par un reste de pudeur et de respect, le procès-verbal surgérien ne nomme pas le lieu de la réunion décadaire.

Telle était la forme officielle du jour de repos décadaire, destiné à remplacer le dimanche.

La célébration des décadis ne dura à Surgères que 19 mois. Il y eut une cinquantaine de réunions. Voici un exemple de la célébration des mariages qui, pour tout le canton, se faisaient au chef-lieu :

« Le 10 pluviose an VIII — 1er mars 1799 — le président lut la liste de 14 mariages, qu'il proclama. Après quoi, les citoyens se retirèrent au son du tambour et les époux défilèrent deux à deux devant les membres de l'Administration municipale. Mais, à cause de la pluie, les danses, ce jour-là ne purent avoir lieu. »

Quand la température était plus clémente, « le tambour conduisait les époux sur la place publique où avaient lieu des danses, des jeux de boules, des luttes et d'autres jeux qui duraient jusqu'à la nuit »..... Le 30 frimaire an VIII furent inaugurées « des courses à pied ; le vainqueur recevait sur la tête une couronne civique. A la nuit, chacun se retirait chez soi. ».... Le 30 ventose « les citoyens chantèrent des airs patriotiques (en musique), et se retirèrent du Temple décadaire en cortège, accompagnés de la musique, des tambours et d'un détachement de la garde nationale, qui fit plusieurs décharges devant l'Administration munici-

pale. Alors se formèrent les danses et les jeux qui durèrent jusqu'à la nuit. Le secrétaire Avard, 20 avril 1800. »

Il avait été interdit de sonner les cloches des églises, bien que les cérémonies décadaires eussent lieu dans ces temples profanés.

Le Directoire avait créé d'autres fêtes : celles de la jeunesse, des époux, de l'agriculture, de la reconnaissance, les fêtes funéraires. Ces nouveautés n'eurent grand succès nulle part, ni à Surgères, ni ailleurs.

Le Consulat.

Le 26 octobre 1799, le Directoire s'effondra. Le Consulat lui succéda. Il avait à réparer des revers extérieurs et la banqueroute de l'Etat. Les trois consuls s'y employèrent. Une ère nouvelle commençait.

A Surgères, pendant l'hiver de 1799, les procès-verbaux des décadis devinrent très brefs. Ils cessèrent le 10 floréal, an VIII, 1er mai 1800.

Les archives révèlent cependant la réception d'ordres sévères sur les ministres du culte frappés de déportation, sur la célébration des décadis, des mariages les jours fériés. Mais on constate qu'on n'en tenait plus compte. La brise souffle en faveur de la liberté de conscience. Les municipaux surgériens suivent l'opinion. Ils ne paraissent pas d'ailleurs avoir été persécuteurs pendant les dix années de la Révolution. En vérité comment l'auraient-ils été ? Surgères tenait sa grandeur passée des Maingot ; ses fondateurs et administrateurs séculaires, de l'hospice Saint-Gilles, des prieurs de Saint-Pierre et de Saint-Gilles, de ses halles, du minage des Jacobins, de ses écoles de garçons et de filles.

SURGÈRES AU DÉBUT DU XIXe SIÈCLE

—

Le 28 pluviose an 8 — 10 février 1800 — fut votée, sous le Consulat, une loi qui établit dans toutes les communes de France les conseils municipaux.

La Municipalité.

La 1re délibération du Conseil municipal de Surgères porte la date du 5 février 1801. Elle approuve un budget de dépenses s'élevant à la somme de 1.707 francs pour l'année 1802.

Le préfet invite le conseil à nommer instituteur son secrétaire Avard. Il montre l'urgence de la réouverture des anciennes écoles, fermées depuis 1792 et pendant toute la période révolutionnaire, pour l'instruction des enfants. Mais, le Conseil refuse, prétextant les trop grandes occupations de son secrétaire de mairie.

Au mois de février 1802, le Conseil discute le projet du canal de desséchement et de navigation de la Charente au

Vergerou jusqu'à Surgères, à travers les marais : « Ce canal existe jusqu'au Guécharaux, il suffirait afin de l'achever et pour l'amener à Surgères, de creuser environ sept kilomètres de tranchée. Il aurait pour effet d'empêcher les eaux d'anéantir les récoltes, comme cela vient d'avoir lieu cette année même. » (Archives municipales.)

Le Conseil demande la réparation de la route nationale de Rochefort à Paris en très mauvais état, l'autorisation de dresser un plan cadastral, la répression de la chasse : « Il est passé en usage depuis la Révolution que chaque laboureur emporte son fusil au bout de son ouvrage. Quel inconvénient n'a-t-on pas à craindre de gens toujours armés ? », la prise en charge par l'Etat de l'entretien des prisons et des prisonniers.

La reprise du culte catholique.

L'église Notre-Dame de Surgères avait été privée de ses autels et transformée en temple décadaire. Les réunions décadaires avaient cesse le 1er mai 1800.

Bonaparte avait, cette année même, engagé des pourparlers avec le pape afin d'organiser légalement la religion traditionnelle. Le concordat fut signé en 1801.

Le 20 mai suivant, le préfet de Saintes fit parvenir au maire de Surgères un règlement relatif à la police du culte. Le 26 juin une autre circulaire du préfet de La Rochelle fut rendue publique. Le 3 septembre, l'ancien curé de Surgères, M. Favre, qui avait émigré, se présenta devant le maire porteur de deux lettres : l'une de l'évêque et l'autre du préfet de La Rochelle.

La municipalité était invitée à recevoir honorablement leur ancien curé, et à lui procurer le moyen de rétablir le culte catholique public.

Le Conseil convoqué reconnut l'utilité de la requête. Il décida de se rendre à l'église Notre-Dame pour juger de son état et des réparations nécessaires, avant la reprise du culte public. Il arrêta que l'ancien pavé de l'église serait enlevé avec soin et servirait à paver l'allée principale, que dans les autres parties de l'édifice un remblayage convenable serait fait. Le maire fut chargé d'inviter les habitants à donner une journée de travail ou à verser une cotisation volontaire, afin de pouvoir « jouir promptement des bienfaits de la loi du 8 avril 1802 qui autorise le culte public ». La proclamation du maire ajoutait : « Connaissant vos sentiments religieux, nous sommes persuadés que vous concourrez tous à la réparation de notre temple commun ». Le Conseil vota 1.400 francs pour réparer l'église et 200 pour l'ancien presbytère.

Les travaux exécutés à l'église ne furent achevés qu'après l'hiver de 1802. La municipalité s'imposa d'une nouvelle somme de mille francs. Le pavage intérieur fut terminé, les murs de l'église et des sacristies crépis, les portes d'entrée refaites.

M. Dhenin, nommé curé, était venu le 20 mars 1803 se fixer définitivement dans sa paroisse. Il remplaçait M. Favre, qui ne resta que quelques mois. Il reçut l'hospitalité chez un « citoyen de la ville » dont les archives ne disent pas le nom. La mairie avait été installée dans l'ancien presbytère ; elle fut transférée ailleurs. Les habitants convinrent de se cotiser une nouvelle fois pour meubler le presbytère et augmenter le traitement de M. Dhenin.

L'église n'avait toujours pas d'autel. C'est alors que le citoyen Marchant, propriétaire de l'ancien couvent des Minimes, offrit l'autel de la chapelle des Minimes. « Un très bel ouvrage, qui devra être transporté à l'église, avec précautions, par des ouvriers habiles. » L'offre fut acceptée, une collecte fut faite pour couvrir les frais de ce transfert.

Enfin, les réparations étant achevées, le culte catholique fut solennellement rétabli en l'église Notre-Dame de Surgères. La vieille cloche, muette depuis longtemps, put sonner avec allégresse, car, « tous les catholiques, c'est-à-dire le plus grand nombre des citoyens, virent avec plaisir que le gouvernement avait décidé de rétablir l'exercice de la religion, à laquelle ils étaient attachés et qu'ils n'avaient cessé de pratiquer que par l'effet de circonstances. »

Il y avait plus de dix ans que le culte public avait cessé. Grâce à M. Paulier le culte privé avait pu être conservé, mais dans des conditions que la disparition du registre n° 1 des archives municipales nous empêche de préciser.

Les Prisons de Surgères.

Après avoir racheté le château de Surgères, la comtesse de la Rochefoucault avait laissé à la disposition de la municipalité les prisons.

Il y avait trois prisons. Ces prisons ont une histoire. Elles se trouvent l'une au-dessus du porche de l'entrée du château. On y accède par un escalier de pierre, encastré dans les remparts. Les deux autres sont utilisées comme logement nocturne des coureurs de grands chemins. Elles sont voûtées. Elles ont les vieilles portes du temps, avec leurs garnitures

de fer, leurs grosses serrures, leurs verrous énormes. Elles sont à droite du porche. En 1802 une petite cour y était attenante, fermée par de hauts murs et par la maison du geôlier.

Ces prisons, inutiles aux Surgériens, gens paisibles, étaient insuffisantes comme dépôt des malfaiteurs de la région, qui s'en évadaient facilement. De plus, la municipalité se plaignait d'être tenue de fournir aux prisonniers « le pain, la paille et de payer le geôlier. Ce soin revenait en toute justice, disait-elle, à l'Etat. » Malgré ces protestations, les prisons durent être réparées en 1807, et furent utilisées de longues années encore par la police.

Les Ecoles.

La première école ouverte fut celle des filles en 1803. Les sœurs de Saint-Vincent en reprirent la direction. Elles habitaient toujours leur maison. Elles étaient trois, les mêmes dont nous avons donné plus haut les noms. Leurs voisins leur cherchèrent chicane, les héritiers Guignard, qui avant 1789 les avaient autorisées à construire une chambre au-dessus d'une ruelle. Ils furent déboutés de leur prétention par le tribunal.

Le préfet pressa la municipalité d'établir une école de garçons. Celle-ci reprit sa formule « qu'elle désirait bien réparer les désordres survenus pendant la Révolution, que l'ancien collège fondé par les Larochefoucauld en 1610 existait toujours, qu'il n'avait pas été vendu comme bien national. Seules l'avaient été les terres, données par les Minimes de Saint-Gilles, dont le fermage servait à payer le traitement des deux instituteurs. Mais le collège était occupé par la gen-

darmerie. Il se trouvait en mauvais état de conservation, personne n'en avait pris soin depuis dix ans. »

La municipalité proposa de le réparer.

Le préfet accepta. Le citoyen Godineau fut agréé comme instituteur. L'école fut ouverte le 16 avril 1806. Quarante élèves se présentèrent. Ils payèrent une rétribution mensuelle de trois francs. Ils venaient de Péré, de Saint-Pierre et de Saint-Georges-du-Bois.

Quelques menus faits.

M. Dhenin, curé de Surgères, le demeura jusqu'en 1806. Les paroisses voisines n'avaient pas de prêtre. On venait à Surgères présenter des enfants au baptême. M. Dhenin présidait aux mariages catholiques à Vouhé, à Puy Raveau, à Saint-Saturnin, à Genouillé. Il baptisa des enfants âgés de 3 à 10 ans. En 1803, 41 enfants ; 50 en 1804 ; 90 en 1807. Les années suivantes 355 enfants âgés de 3 à 17 ans furent baptisés à Surgères. Ces faits permettent de conclure que, pendant la Révolution, le quart au moins des enfants furent privés du baptême. Le nombre des naissances était toutefois élevé ; pour une population de 1.500 habitants, il y eût, à Surgères en neuf ans, 850 naissances.

Voici les noms des vieilles familles de 1803 : Godineau, Vinet, Celin, Babin, Texier, Gautier, Nourijon, Margot, Brizard, Izambard, Vinsonneau, Besnardeau, Sicard, Boutet, Rainaud, Morin-Gagneur, Drieux, Goriou, Sauvaget.

Voici une liste des noms disparus, 50 pour cent : Baudri, Testut, Bouet, Patureau, Cacaut, Dhuet, Croiset, Lafeuillade, etc.

Le calendrier révolutionnaire fut abandonné le 1er janvier 1806.

Des mesures sévères furent prises contre les conscrits qui refusaient de partir aux armées. On établit la liste des marguilliers de l'église. On rétablit les foires de Surgères, et la mairie ouvrit les registres de l'état civil.

Napoléon

Napoléon visita le département de la Charente-Inférieure et passa par Surgères, en se rendant à Rochefort, comme en fait foi une lettre du sous-préfet de Rochefort du 24 juillet 1808.

La ville de Surgères en 1810

La ville fut dotée d'une horloge.

Les salaires n'étaient pas élevés : un manœuvre gagnait par jour un franc. On louait un cheval deux francs. Une charrette à deux chevaux ou à bœufs et son conducteur se louait sept francs par journée de travail.

Surgères avait un octroi, mais les Minimes, la grange Barabin, le Grand Jardin étaient situés en dehors du périmètre urbain.

Saint-Gilles inaugura, le 1er mardi de septembre 1810, une foire qui dura deux jours et se renouvela chaque année.

En 1811 on embellit la ville : les arbres de la petite place, du champ de foire, des routes nationales, de l'allée des dames du château furent plantés.

Le 30 avril 1811, fut fêtée par des cérémonies civiles et un

feu de joie la naissance du roi de Rome. Le 15 août eut lieu une splendide fête de l'Empereur. Deux ans après, le canton offrit gracieusement à Napoléon des chevaux ; la levée des hommes se fit avec enthousiasme, mais l'empereur fut vaincu et exilé à l'île d'Elbe.

Louis XVIII

Le 2 mai 1814, Louis XVIII recouvra le trône de ses pères. La municipalité surgérienne s'empressa de manifester sa joie « des nouveaux changements opérés en France. » Les conseillers, à l'unanimité, déclarèrent « adhérer de cœur à la Constitution, qui rappelle au trône l'auguste famille des Bourbons, et à tout ce que le gouvernement provisoire a fait pour le salut de la patrie. Ils décident que l'expression de leurs vœux sera transmise au ministre de l'Intérieur. » Suivent les signatures du maire Godineau, des conseillers : Barbotin, Rançon, Rondeau, Martineau ».

Le 30 mai 1814, la municipalité, avec le consentement unanime des réquisitionnés, fit remise au gouvernement, comme don de joyeux avénement, des réquisitions de fourrages. Le registre municipal ajoute : « Il importe de donner cette preuve de dévouement à un roi, qui a redonné la paix au pays et lui promet le bonheur. C'est un besoin des cœurs de témoigner leur affection à un monarque chéri, en lui sacrifiant ces objets. »

Les Cent Jours.

Le 20 mars 1815, retournait en France Napoléon. Un appel

était adressé aux gardes nationaux. Le 31 mars, les insignes royaux étaient supprimés. Le 21 avril, une adresse de remerciements était expédiée à l'Empereur. Le 1er mai, Godineau était nommé maire par le préfet de La Rochelle.

Le registre des délibérations municipales, pendant cette période agitée, se tait.

Un mois après les Cent Jours, le 4 août 1815, le drapeau blanc fut arboré. Il y eut à Surgères des troubles à la fête du 15 août : le percepteur Duret encourut, par ordre préfectoral, la suspension.

Le buste du Roi.

Le 8 janvier 1816, Surgères reçut le buste de Louis XVIII qui fut « déposé avec honneur dans la salle de la mairie. » Le 13 janvier, les séditieux du 15 août furent acquittés devant le tribunal de Rochefort : Amiot, Gaudeau, Buisine et autres. La municipalité vota une nouvelle adresse d'attachement au roi, « sentiment partagé, dit-elle, par les habitants de Surgères. » Le 23 février, elle adhérait à l'acte d'abjuration fait par la Chambre des députés contre l'attentat « qui a privé Louis XVIII de la vie, le roi martyr, le meilleur des souverains. Cet acte fut l'ouvrage d'une minorité factieuse et turbulente. Il n'était pas partagé par la majorité de la nation. Celle-ci déplore encore cet affreux événement. Les habitants de Surgères ont vu avec douleur cet attentat. Les conseillers municipaux invitent le maire à faire déposer au pied du trône de Louis XVIII l'expression de leur douleur. »

SURGÈRES A L'AVÈNEMENT DES BOURBONS

—

La majeure partie des habitants semble être royaliste. Le maire Faucheur les invite à fêter la fête du roi comme celle « d'un bon père. » Le duc de la Rochefoucault, propriétaire du château, donne à la municipalité un drapeau qui est reçu solennellement.

Quelques années plus tard, le duc, devenu ministre de la marine du roi Charles X, fit savoir au maire de Surgères, M. Lacour, que le roi, « pour récompenser les bons sentiments des habitants de Surgères à son égard, leur offrait son buste. » La municipalité accepta et décida que l'inauguration serait solennelle. En effet, au jour fixé, un cortège officiel se rendit chez le maire pour y recevoir le buste du Roi. Après la remise protocolaire, le cortège se dirigea vers l'hôtel de ville. La foule, massée sur le parcours, poussait des acclamations enthousiastes : « Vive le roi, vive le Dauphin, vive les Bourbons. » Des guirlandes de fleurs ornaient la façade de la mairie. Le buste fut déposé sur un piédestal. Un feu de

joie, dressé sur la place, fut allumé et crépita avec entrain, pendant que, sur le registre municipal, ouvert dans une des salles de la mairie, les signatures des manifestants étaient apposées en mémoire de l'événement. Le soir, furent organisées des illuminations et des danses.

Dans la lettre de remerciement, adressée par la municipalité au duc de La Rochefoucault, les Surgériens expriment leurs sentiments de gratitude envers les descendants des fondateurs de leur ville.

Les Halles.

Revenons un peu en arrière. En 1818, la ville acheta les vieilles halles. Elles avaient été vendues comme bien national, en 1793.

La ville voulut vendre le vieux collège délabré, qui ne convenait plus comme école de garçons. Le duc de La Rochefoucault s'y opposa, revendiquant ses droits de propriétaire. Après des pourparlers assez longs, le duc, dont la propriété était incontestée, renonça à ses droits « afin d'être utile, comme ses ancêtres, à Surgères. » La municipalité le remercia et s'engagea à édifier sur ce terrain un hôtel de ville et une salle de justice de paix.

L'Hôtel de Ville.

Le 29 avril 1822, la première pierre de l'hôtel de ville fut en effet posée par le sous-préfet de Rochefort. Une plaque de cuivre fut scellée dans le jambage droit de la porte du perron. Le 10 juillet 1823 eut lieu la prise de possession

L'Intendance du XVIIe siècle, demeure du régisseur des biens des sires de Surgères.
(Gendarmerie actuelle)

de l'édifice. Des deux grandes salles disposées à droite et à gauche, l'une servit de mairie et l'autre de justice de paix. Il en fut ainsi jusqu'en 1857. Alors la ville acquit le château et y transporta l'hôtel de ville. Aujourd'hui ce même édifice abrite la poste. L'inscription de la plaque scellée sur la première pierre est celle-ci : « Sous le règne de Louis XVIII, roi des Français, le 29 avril 1822, la première pierre fut posée par le vicomte de Rosily, sous-préfet de Rochefort, en présence du maire Le Faucheur, des membres du conseil municipal, de l'architecte Jean Garde, de la Maison de ville de Surgères. »

La gendarmerie fut installée le 27 juillet 1818 dans les dépendances de l'intendance du château que M. de la Rochefoucault loua à la ville. Elle y est toujours demeurée depuis. Voilà plus d'un siècle.

Les prisons continuèrent à être utilisées par la police. En 1818, deux prisonniers s'évadèrent en escaladant les murailles, les autres détenus leur ayant fait la courte échelle. Quelques jours après, à l'aide d'un couteau, les prisonniers déscellèrent plusieurs pierres de la muraille et passèrent par l'ouverture qu'ils avaient faite. Aussitôt cet exploit, les autorités supérieures firent une visite officielle qui enregistra le bon état des prisons : « Par une fenêtre grillée, le geolier peut surveiller, de sa maison, les prisonniers. Rien ne mérite donc d'être modifié ». Les archives ne disent pas si les prisonniers continuèrent à s'évader.

Les Ecoles.

Les *sœurs de Saint Vincent* tiennent un hospice, elles

visitent les malades à domicile, reçoivent une allocation de 500 francs et des médicaments gratuits. Elles dirigent aussi l'école des filles.

L'instruction est donnée gratuitement à la moitié des élèves ; l'autre moitié paie une rétribution mensuelle de 1 fr. 70. Bientôt, les classes deviennent trop petites. La municipalité décide d'annexer à la maison des sœurs la petite rue qui fait communiquer les deux champs de foire. M. de la Rochefoucault s'engage à construire les nouvelles classes de ses propres deniers. Quelques années plus tard, la même famille fait une donation de 360 francs de rente aux sœurs de saint Vincent pour continuer leurs œuvres de bienfaisance.

Les écoles de garçons, en 1820, sont au nombre de deux : l'une primaire, tenue par M. Simon, subventionnée par la municipalité ; l'autre, appelée « école mutuelle », dirigée par M. Godineau, qui va passer un mois à Saintes, à l'école mutuelle moderne, pour se former à ce nouveau genre d'enseignement. Surgères, dit le rapport, « a tous les établissements d'enseignement désirables. »

La Vie économique.

La population surgérienne s'élevait alors à 1500 âmes.

Le recensement du bétail accusait : 75 bœufs, 77 vaches, 13 chevaux, 8 veaux, 116 brebis, 534 moutons, 117 agneaux. On récoltait 17.500 hectolitres de vin.

Le bœuf était taxé à la vente 0 fr. 70 le kilo, le mouton 0 fr. 50, le pain 0 fr. 25.

La municipalité se plaignait de ne plus avoir le minage,

vaste magasin où s'emmagasinait, avant 1793, les blés de la région. Ce minage, vendu comme bien national, permettait de mettre en réserve les grains, amenés par les producteurs des communes voisines ou ceux des Deux-Sèvres. Comme le canton ne récoltait pas assez de blé pour la consommation de ses habitants, car la culture de la vigne y prédominait, les artisans étaient maintenant contraints d'acheter leur blé à des « accapareurs » qui les exploitaient. Ce qui n'arrivait pas autrefois. La municipalité réclamait donc le rétablissement du marché des grains, et la transformation de l'ancienne salle de la justice de paix aux halles en magasin de réserve des grains. Le 10 mai 1826, un marché des grains fut autorisé chaque samedi. Les grains invendus furent emmagasinés aux halles ; mais l'ancienne salle de la justice de paix devint trop petite. On dut chercher ailleurs. On s'apercevait, une fois de plus, que la révolution avait détruit des choses utiles.

Il y avait un service postal et un relai à Surgères. Le maître de poste M. Sérié avait dans ses écuries dix beaux chevaux, et à son service trois jeunes postillons.

Il y avait aussi un commissaire de police.

L'Eglise

L'église appartenait toujours au duc de la Rochefoucault. Le 6 février 1821, après la sortie de la grand'messe, vers midi, une partie de l'entablementde la façade, au-dessus de la porte d'entrée, s'écroula subitement. Plusieurs toises de maçonnerie jonchèrent le sol. La préfecture autorisa la réparation de l'église et le duc en abandonna la jouissance aux habitants de la ville pour 25 années.

L'annexion de Saint-Pierre.

On proposa à la ville de Surgères en 1824 de lui annexer la moitié de la commune de Saint-Pierre. La municipalité refusa. Deux ans après, elle se ravisa. L'annexion lui parut un excellent moyen d'accroître les revenus de l'octroi. A son tour, la municipalité de Saint-Pierre protesta. « Saint-Pierre, disait-elle, se suffit. La commune compte 1.200 habitants. Elle est traversée par une belle route. Les eaux abondantes de la Gère ont permis l'établissement sur son cours de plusieurs moulins, source de commerce. Elle a d'excellentes tourbières. Les loyers y restent bon marché. Les indigents de Surgères se réfugient à Saint-Pierre. Elle n'a rien à gagner à l'annexion. »

La municipalité surgérienne répliqua que déjà la commune de Saint-Pierre était unie à Surgères pour les offices religieux, que les enfants venaient en classe à Surgères, que Marencennes et Saint-Germain étaient désireux de former une commune, que leurs habitants s'engageaient à bâtir une église à Marencennes, etc... Surgères eut gain de cause. La commune de Saint-Pierre fut annexée. Le bourg de Marencennes réuni à Saint-Germain, forma la commune de Saint-Germain de Marencennes. L'affaire fut terminée en 1828.

SURGÈRES EN 1830

—

A la fin de juillet 1830, après trois jours d'émeute à Paris, le roi Charles X fut renversé et Louis-Philippe le remplaça. On le disait plus libéral.

Audry de Puyravault.

Audry, député du département, originaire de Puyravault, avait été l'un des auteurs de ce changement politique. L'événement eut un retentissement important à Surgères. Le maire Lacour fut révoqué et remplacé par Godineau.

Le 1er septembre suivant, le maire prit un arrêté, par lequel il donnait à la rue de La Rochelle le nom d'Audry de Puyravault, afin « de perpétuer le souvenir du généreux dévouement et de la belle conduite de M. Audry, député, dans les journées des 27, 28 et 29 juillet, à Paris, et lui assurer la reconnaissance des Surgériens. » Il fit placer une plaque commémorative de l'événement.

Le 1er mai 1831 eurent lieu à Surgères de grandes fêtes

en l'honneur du roi Louis-Philippe. Le buste de Charles X fut enlevé de la mairie. On déclara Charles X « roi parjure ». Le buste de Louis-Philippe prit sa place. Alors recommencèrent, comme en 1825, les réjouissances, les feux de joie, les danses. La joie publique fut parfaite. Enfin, le 7 mai, fut organisée une grande réception en l'honneur du député Audry de Puyravault.

Toutefois, pendant l'été de 1831, les têtes surgériennes s'échauffèrent : les bourbonnais et les libéraux formèrent deux partis ardents. Une association s'étant constituée pour le rétablissement des Bourbons, plusieurs Surgériens furent mis sous la surveillance de la police.

Le 31 juillet, 14 conseillers municipaux sur 16 démissionsionnèrent. Les élections du 12 octobre furent contestées et annulées par le préfet. De nouvelles élections, faites le 4 novembre, ont été l'objet d'autres contestations. Le préfet les déclara valides. M. Favreau aîné accepta d'être maire.

Le sous-préfet vint en personne installer les 16 conseillers. Son discours roula sur l'apaisement. « Après une révolution qui en trois jours changea le gouvernement, les citoyens doivent accepter les faits accomplis, les divisions s'éteindre, l'union se rétablir. L'administration est très embarrassée pour faire un choix entre les citoyens. Donc il faut vivre en paix... »

L'avis du gouvernement prévalut.

Le Château.

En juillet 1832, le *Château de Surgères*, domaine familial des ancêtres de François-Louis de la Rochefoucault, devint la propriété du baron de Couppé, qui l'acheta 56.000 francs.

Le descendant des Maingots, sires de Surgères, après avoir abandonné une première fois le titre et les armes de Surgères, abandonnait maintenant les terres et la résidence. Une page de l'histoire surgérienne se terminait. La démocratie surgérienne allait se gouverner elle-même. La ville sera-t-elle, dans l'avenir, moins ou plus prospère que dans le passé ?

La Promenade des Marronniers et l'Eglise.

Le nouveau propriétaire céda en 1834 à la ville l'église, la promenade des Marronniers, le droit de lavage et d'abreuvoir dans les douves pour une somme de 21.500 francs. L'acte déclare que « l'Eglise, de clause expresse, sans laquelle la vente n'aurait pas eu lieu, ne pourra jamais, sous quelque prétexte que ce soit, être employée à aucun autre usage que celui auquel elle est destinée, ni consacrée à aucun autre culte que le culte catholique ».

Au moment de la loi de séparation (1906) les héritiers de M. de Couppé, M. de Châteigner, revendiquèrent les droits de leur parent. Le tribunal leur reconnut le droit de reprendre l'église, si la clause n'était pas observée.

Les Halles nouvelles.

En 1838, les vieilles halles, construites avant la Révolution et achetées par la ville, étaient délabrées. Leur reconstruction et leur agrandissement coûtèrent cent mille francs. Les halles terminées furent ouvertes le 26 novembre 1842.

Au 1er étage deux salles furent aménagées : l'une appelée le théâtre, et l'autre la salle de la Bourse où, chaque samedi, le prix des denrées était fixé.

Un immeuble fut acquis, route de Niort, et aménagé en école des garçons. Il fut transformé ensuite pour être à la fois école élémentaire et école supérieure de garçons.

Une société de secours mutuels-maladie a été fondée le 11 juin 1840. Elle existe toujours.

Un titre vicarial au profit de Surgères fut établi en 1842. L'année suivante, Péré était détaché de Surgères et érigé en succursale.

La vie sociale en 1836.

Les lettrés ouvrirent un cercle littéraire.

La population surgérienne croissait. Le recensement de 1836 accusait 2.174 habitants.

Il se récoltait alors à Surgères 6.000 hectolitres de blé, 1.200 d'orge, 2.500 d'avoines, 1.000 de pommes de terre, 20.000 hectolitres de vin que l'on convertissait, par la distillation, en 1.700 hectolitres d'eau-de-vie.

Le blé valait 15 francs l'hectolitre, l'orge 7 francs, l'avoine 5 francs, les pommes de terre 1 fr. 50. Le stère de bois était vendu 8 francs et l'hectolitre de vin 5 fr. 70. Les prairies naturelles et artificielles fournissaient près de 500 tonnes de foin.

L'activité commerciale était toujours en progrès. La municipalité prit la décision d'agrandir le champ de foire, en comblant les douves du château, situées près de l'avenue de Saint-Pierre.

Vente de l'Eglise Saint-Pierre.

L'église Saint-Pierre tombée en ruines fut vendue en 1840 au profit de la fabrique de l'église Notre-Dame. Le sol lui-même sur lequel elle était bâtie fut aliéné.

L'église Notre-Dame avait été réparée plusieurs fois, depuis 1806, par l'abbé Nadaud, qui laissa la cure de Surgères en 1836.

M. Rémy-Roul.

M. Rémy-Roul, le nouveau curé, transforma et embellit son église. Il employa les 4.500 francs provenant de la vente de l'église Saint-Pierre à la construction d'une voûte en briques dans la grande nef de l'église Notre-Dame. Il refit les marches du sanctuaire et la tribune, et acheva le tout en 1842.

Il entreprit alors d'encastrer dans les murs des chapelles latérales deux confessionnaux. La municipalité essaya sans succès de s'y opposer, prétextant que la solidité des murs serait compromise par ce travail, d'autant plus que, pendant la Révolution, on avait déjà inconsidérément démoli les contreforts romans qui soutenaient les murs de la nef. Mais l'autorité préfectorale approuva le plan du curé. Il réussit aussi à construire une nouvelle sacristie et rendit au culte une des chapelles intérieures, transformée en vestiaire. Les bas-côtés de l'église furent recouverts d'une voûte légère en plâtre de style roman ; l'orientation des bancs fut modifiée.

La municipalité qui ne s'entendait pas avec le curé lui

chercha chicane à propos d'une dépendance du presbytère, où elle voulait loger une pompe à incendie. La fabrique s'y refusa. L'affaire fut plaidée devant la juridiction préfectorale une première fois en 1839. La fabrique montra ses titres de propriété : cette remise faisait partie du presbytère avant la Révolution ; elle servait à emmagasiner les dîmes. Sans doute, pendant la Révolution, elle avait servi d'écurie à la gendarmerie, mais elle avait fait retour à la fabrique quand la gendarmerie s'était transportée dans l'intendance du château. Depuis, 30 ans s'étaient écoulés, et le curé avait joui sans contestation de cette remise. Le procès fut gagné : mais en 1844, l'affaire fut reprise ; cette fois-ci la fabrique invoqua la loi organique du 8 avril 1802 par laquelle les presbytères non aliénés faisaient retour aux fabriques. La municipalité fut déboutée.

Trois ans après, 1847, l'église de Surgères était classée au nombre des monuments historiques. L'année suivante M. Rémy-Roul était nommé archiprêtre de Saint-Louis de Rochefort.

LA RÉVOLUTION DE 1848 A SURGÈRES

—

Le 28 février une estafette apportait au maire de Surgères la nouvelle du rétablissement de la République. Quatre jours auparavant, une insurrection des réformistes de Paris avait provoqué l'abdication de Louis-Philippe.

La municipalité surgérienne adressa au gouvernement provisoire ses félicitations. Un registre fut ouvert à la mairie pour recevoir les signatures des citoyens que le changement réjouissait : 117 signatures furent apposées.

Quelques jours après, le maire Croizet démissionnait. Une garde nationale de 4 compagnies, chacune de cent soldats, était constituée. Les élections municipales eurent lieu au mois d'août. M. Cristin fut élu maire par les nouveaux élus, et Favreau aîné, adjoint.

Aux élections législatives, Napoléon Bonaparte se présentait dans plusieurs départements ; il était élu et élevé à la présidence de la République le 10 décembre. Trois ans après, un plébiscite lui octroyait la présidence pour dix ans.

L'année suivante un second plébiscite le proclamait empereur des Français.

Ces événements politiques, comme en 1830, provoquèrent des troubles à Surgères. Mullon, lieutenant de la garde nationale, fut emprisonné. Sa peine fut prolongée par le pouvoir et la garde nationale dissoute. Le maire Cristin fut révoqué, et l'adjoint Audry démissionna. Le 11 août 1852, Saugé était nommé maire.

Quelques jours après, la municipalité, consultée sur l'urgence du rétablissement de l'empire, répondit qu'elle n'avait pas reçu mandat de ses électeurs sur ce point. Elle n'émit aucun vœu, mais « pénétrée de respect pour le suffrage universel, elle s'inclinera devant la volonté nationale ». Le 13 février 1853, la même municipalité adressait ses félicitations « à sa majesté l'Empereur à l'occasion de son mariage, et l'hommage de son profond et inaltérable dévouement. »

L'embellissement de la Ville.

Ces événements politiques n'empêchèrent pas la municipalité de construire un pont sur la Gère, à la grève des Minimes, de contribuer aux importantes réparations faites à l'église par les Beaux-Arts, d'aider M. Guérin, curé, à placer au clocher deux nouvelles cloches, offertes par l'ancien curé M. Nadeau, et à réparer l'église.

Elle demanda la création à Surgères d'une gare à l'occasion du projet de chemin de fer de La Rochelle à Poitiers. La gare, édifiée à une certaine distance du bourg, car on redoutait beaucoup alors la proximité des lignes ferrées, s'ouvrit aux voyageurs en 1855.

Plus tard, un autre projet de construction d'une voie, allant de Bordeaux à Nantes par Cognac, Matha, Saint-Jean-d'Angély, Surgères, La Rochelle, eut l'approbation des Surgériens, mais on lui préféra un autre projet par Saint-Savinien, Rochefort. Surgères, au lieu de devenir croisement de lignes, ce qui eût permis son développement, resta en communications incommodes avec la Saintonge.

Le Château, propriété communale.

L'acquisition du château de Surgères par la ville parut être un gros événement.

Mme de Couppé, propriétaire du château, désirait le vendre. La ville cherchait à agrandir le champ de foire. Elle voulait une maison d'école de filles, les classes des sœurs de Saint-Vincent devenant exiguës. Elle résolut d'acquérir le château, afin d'y mettre les sœurs, l'asile, l'école et l'hospice des vieillards et d'y construire un presbytère. Elle offrit 86.000 francs à Mme de Couppé. Un décret impérial du 13 juin 1856 autorisa l'acquisition. Voici la transcription de l'acte officiel : « Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tous, présents et à venir, salut. Nous avons décrété et décrétons ce qui suit : La ville de Surgères est autorisée à acquérir de Madame de Couppé, au prix de 82.240 francs un château et ses dépendances d'une contenance de 3 hectares pour servir à l'agrandissement du champ de foire, à l'établissement d'un presbytère, au logement des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, chargées de la direction d'une école de filles et d'une salle d'asile, et à aliéner aux enchères publiques le

presbytère actuel et la maison des Sœurs pour en effectuer le produit aux travaux d'appropriation du presbytère. Notre ministre secrétaire d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Palais de Saint-Cloud, 28 mai 1856. Napoléon. »

Bientôt, devant les difficultés que soulevaient la transformation du château telle que le prévoyait le décret impérial, la municipalité demanda et obtint un nouveau décret impérial le 3 août 1857. Ce décret modifia les premiers projets : l'hôtel de ville sera installé au château. Les sœurs habiteront la mairie, ce qui permettra de transformer le jardin du château en jardin public et aux sœurs d'être chez elles. L'ancienne intendance restera la caserne de la gendarmerie. Le presbytère sera élevé près de l'église, à la place de la Régie. Dans la cour de la mairie seront construites les classes des filles et au-dessus le dortoir des orphelines. Il en fut ainsi fait.

Le Presbytère.

M. Massiou, architecte, présenta le plan du nouveau presbytère. Le devis s'élevait à 27.000 francs. L'Etat donnait une subvention de 3.000 francs, l'ancien presbytère et la maison des sœurs furent vendus 16.500 francs. La ville se chargea de la différence.

Les travaux étant terminés en 1861, le curé de Surgères, M. Jamain, s'y installa.

Le nouveau presbytère resta à la disposition de ses successeurs jusqu'en 1911. Alors, le maire, malgré le désir des habitants et de la municipalité, refusa, pour satisfaire des intérêts personnels, de le laisser à la disposition du curé. C'était une entorse à l'équité.

En 1858, on entreprit de dessécher les marais de Charcogné. Un bureau télégraphique fut établi. On tenta sans succès d'ouvrir un hôpital cantonal, et on dut faire des réparations urgentes au clocher sur lequel la foudre était tombée.

L'école supérieure des garçons, tenue par M. Denfer, fonctionnait parfaitement. Elle y avait de nombreux pensionnaires, et la réputation d'être une des meilleures du département.

SURGÈRES SOUS L'EMPIRE JUSQU'EN 1870

—

L'Eglise.

Depuis le départ de M. Rémy-Roul, les curés de Surgères avaient continué à meubler l'église. Des orgues y avaient été placées. L'humidité persistante de l'édifice eut bientôt fait de les détériorer. M. Genis les remplaça par de nouvelles orgues, mises à la tribune. Le même sort leur était réservé quelques années plus tard.

M. Jamain, qui lui succéda en 1861, fit sculpter l'autel roman placé dans l'abside. Il le garnit de chandeliers byzantins. Il ferma le sanctuaire par une table de communion en pierre et plaça dans la nef une chaire romane également en pierre.

Le 13 novembre 1861, le parement du mur sud du clocher s'écroula subitement. L'autorité municipale prit un arrêté « pour cause de sécurité » qui ordonnait la fermeture de l'église. Les réunions cultuelles eurent lieu dans une salle

de l'ancienne intendance. D'ailleurs les réparations du clocher, activement menées, permirent bientôt de livrer au culte la partie basse de l'église.

On consolida les voûtes du clocher, celles de l'abside, mais les Beaux-Arts, malgré l'appui de la municipalité qui avait voté dix mille francs, procédèrent avec une telle lenteur que le maire protesta. Enfin les travaux furent achevés en 1868. Or, l'architecte des Beaux-Arts, M. Massiou, constata que la façade de l'église menaçait de s'effondrer, comme en 1821 ; il fit étayer les parties menaçantes. Le mauvais état de l'ensemble de l'édifice faillit provoquer sa déclassification. Heureusement pour Surgères et les amateurs des vieux arts, on résolut de conserver un des rares et beaux monuments romans du XIe siècle en Aunis et les travaux furent continués. Les murs intérieurs et extérieurs, la façade, l'escalier du clocher qu'on surmonta d'un campanile malheureusement byzantin et non roman, une nouvelle sacristie furent réparés ou reconstruits. Les alentours de l'église furent déblayés, cet ensemble redonna au monument un air de jeunesse. Toutes ces transformations durèrent jusqu'en 1872.

Les Ecoles.

L'école des garçons à partir de 1865 périclita. Elle n'avait plus que 75 élèves et pas d'adjoint. Le directeur recevait 600 francs de la ville et quelques élèves versaient des mensualités de 3 et de 5 francs.

L'école des filles, tenues par les sœurs, dans l'ancienne mairie, avait une installation défectueuse. Pour y remédier

Mme Bouhet offrit à la ville sa propre maison, avec un don de dix mille francs, pour la transformation de cette maison. Après examen des lieux, la ville refusa. Mme Bouhet offrit alors son immeuble aux sœurs de Saint-Vincent qui acceptèrent. La ville s'engagea, en retour de l'abandon du droit des sœurs sur la maison de Mlle Baguier que la ville avait vendue à son profit, à servir aux sœurs une rente annuelle de 300 francs. Les sœurs recevaient aussi la rente, également de 300 francs, fondée par M. de la Rochefoucault. Avec ces ressources modiques les sœurs faisaient la classe gratuitement à 120 élèves externes et 15 internes.

L'inspecteur primaire en tournée d'inspection demanda au maire de relever ce traitement de famine : la loi exigeait que la directrice d'école reçut 400 francs et chacune des adjointes 300. Le maire, autorisé par son conseil, déclara que c'était aux familles aisées à verser une mensualité aux institutrices et non à la ville. Toutefois, deux ans après, la ville s'imposait de 500 francs et 50 élèves environ donnaient une mensualité de 2 à 4 francs.

L'opulence de la cité.

La ville de Surgères cependant était riche. Le maire, M. Rondeau, en 1865, se réjouissait de l'excellente situation financière : « Surgères, écrivait-il, a acquitté ses emprunts : 125.000 francs. Elle possède le château, les halles, l'école des garçons, l'ancienne mairie, les places et les promenades publiques. De ses immeubles loués la ville tire un revenu de 8.000 francs. Ses dépenses annuelles s'élèvent à 24.000 fr. et ses recettes sont de 26.000 ».

Un peu plus tard, il demandait un bureau télégraphique urbain : « Jusqu'ici on s'est servi du télégraphe de la gare, mais cet usage est incommode. Surgères est un centre commercial. Le chiffre d'affaires s'élève à vingt millions, 12 pour les 450.000 hectolitres de vin qui y séjournent et 8 pour les eaux-de-vie. Un bureau télégraphique urbain dans ces conditions est donc indispensable ».

L'Empire avait procuré une grande prospérité à la région surgérienne ; l'aisance était entrée dans tous les foyers. Aussi, le 31 août 1870, après le renouvellement de la municipalité, les 18 élus, sans difficulté, « jurèrent-ils obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ».

La chute de l'Empire.

Le lendemain Napoléon III capitulait à Sedan et l'Assemblée nationale proclamait sa déchéance. Le 7 septembre, les mêmes élus « donnaient leur plus vive adhésion à la République ».

Les nouveaux événements, comme jadis, réjouirent les cœurs. On demanda 300 fusils afin d'armer quatre compagnies de gardes nationaux. Huit jours après, la municipalité votait un emprunt de 80.000 francs, achetait 600 fusils chasse-pot, des munitions, des vêtements militaires, mettait 30 lits à la dispositions des blessés de guerre. Le 14 novembre, elle votait encore 11.000 francs pour l'achat de nouveaux fusils. Le 8 décembre, elle offrait le château et ses dépendances, pour devenir le quartier général du général commandant le camp stratégique de la Rochelle. Ce qui fut accepté.

HERVÉ

L'Eglise de Surgères, fin du XIe siècle ; bras du transept restaurés au XVIe ; couronnement de la lanterne du clocher au XIXe



La guerre se termina rapidement. Au mois de mai 1871, M. Cristin fut nommé maire. La ville fit abandon à l'Etat des 13.000 francs avancés « afin de contribuer à la délibération plus prompte du pays ». Les Surgériens manifestaient ainsi leurs sentiments patriotiques.

....

Nous arrêtons ici notre récit. Les événements contemporains ne sont pas du domaine de l'histoire. Disons en terminant quelques mots de la paroisse et de l'église de Surgères.

L'église actuelle.

L'église a été construite à la fin du XIe siècle.

La façade est décorée d'un double rang d'arcatures en plein cintre juxtaposées, séparées et soutenues par d'élégantes colonnettes. Elle présente une riche et puissante combinaisons de lignes, rappelant par les détails, tantôt vigoureusement et nettement accusés et refouillés, tantôt délicatement et finement exécutés, la tradition orientale, des souvenirs bibliques et des réminiscences de l'art grec.

Dans deux arcades du rez-de-chaussée, sont figurés à droite, le roi Salomon, assis sur un lion, symbolisant la justice appuyée sur la force ; à gauche, Jésus, docteur, enseignant sa divine doctrine.

A l'étage supérieur, posées au-dessus des deux premières, deux autres arcatures, profondément fouillées, comprennent, à droite et à gauche, chacune un cavalier de pose et d'attitudes différentes, mais, avec la forme et les accessoires

traditionnels : l'enfant sous le pied des chevaux, l'homme renversé, attributs de ces sortes de représentation équestre, qu'on ne trouve pas ainsi groupés et accolés.

On a prétendu aussi que l'un de ces cavaliers pouvait être Guillaume d'Aquitaine foulant, sous le sabot de son cheval, son ennemi vaincu et l'autre, l'abbé de Vendôme, sous l'obédience de qui était placée l'église Notre-Dame.

Dans le reste de l'édifice, on remarque aussi les fenêtres en plein cintre, cantonnées de colonettes d'un beau galbe comme fût et base, et couronnées de chapiteaux d'un goût et d'un fini exquis, où se trouvent prodigués les feuillages, les enroulements, les rinceaux, les animaux symboliques, et cela sans confusion pour l'esprit et l'œil du visiteur.

L'abside et ses appendices sont d'une exécution irréprochable, la construction en est belle d'appareil et de taille, l'ornementation d'une pureté achevée. La voûte intérieure est un cul d'œuf renversé, scié par le milieu ; la voûte extérieure est formée de pierres, en forme de coquilles, noyées dans du ciment.

La lanterne du clocher présente des accouplements de colonnettes sur lesquelles reposaient primitivement la toiture. Les Beaux-Arts en 1885 ont couronné ces colonnettes d'un entablement.

Une crypte funéraire, sous l'abside, contenait les corps des Maingot avant la Révolution. On y accède par l'église intérieure. Cette crypte est remarquable par son pilier central, son autel en pierre du XIIe siècle et ses peintures murales.

L'ensemble du monument est d'une conception parfaite. Il provoque l'admiration des artistes et des amateurs.

Dans le campanille du clocher, peu en harmonie avec le

reste de l'édifice, la municipalité mit une horloge en 1872. M. Jacques, nommé curé en 1876, dut réparer les orgues placées 15 ans plus tôt et déjà en piteux état. Il pressa l'achèvement des réparations de la façade de l'église qui n'avançaient qu'à pas lents. La fabrique versa mille francs et la ville une autre fois dix mille. Enfin les travaux se terminèrent en 1883 et la grande porte murée fut ouverte.

Grâce à la générosité d'une dame les chapelles du Sacré-Cœur et de la Passion furent dallées et peintes, ainsi que l'aside et le transept. Depuis ces peintures ont été détériorées ; les Beaux-Arts d'ailleurs désirent les voir disparaître.

M. Gâtineau, qui succéda à M. Jacques en 1892, ne resta que dix-huit mois. Il s'enferma à la Grande Chartreuse et y consacra sa vie à la prière et à la pénitence. Il devait mourir en 1923, la même année que son successeur M. Morvant, après 30 ans de vie religieuse. Il subit l'épreuve de l'exil, en vertu de la loi sur les congrégations. C'est en Italie que repose son corps.

M. Morvant avait contribué à la réparation nouvelle des deux voûtes superposées de l'abside. Il avait protesté avec les membres de la fabrique à l'occasion de l'inventaire des meubles de l'église.

Contraint par la maladie, il résilia ses fonctions curiales le 21 novembre 1910. Il fut le dernier curé qui habita le presbytère, situé près de l'église, sur lequel la Fabrique avait des droits incontestables.

L'opulence moderne.

La prospérité commerciale de Surgères s'accroît toujours.

Si le phylloxéra détruisit le vignoble et appauvrit la région pendant quelques années, les laiteries coopératives et leurs annexes ont ramené l'abondance. Surgères est encore un carrefour de routes où se traitent de multiples affaires. C'est une Corinthe moderne qui a hérité de la mentalité de l'ancienne.

....

Souhaitons que la connaissance des faits et gestes de leurs ancêtres donne aux Surgériens le désir de continuer une tradition toute de probité, de sagesse et de foi chrétienne, afin que, comme leurs devanciers, ils laissent dans l'histoire un nom honorable et célèbre.

OUVRAGES CONSULTÉS

VIALART. — *Histoire généalogique de la Maison de Surgères.*

GIRY. — *Vie des Saints.*

X. — *L'Aulmônerie de Saint-Gilles de Surgères*, au sixième volume des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

DELAYANT. — *Notes manuscrites sur Saint Gilles.*

MASSE. — *Mémoires géographiques du Poitou et du pays d'Aulnis.*

ARCÈRE. — *Histoire de La Rochelle et du pays d'Aulnis.* Notes manuscrites et corrections pour une 2ᵉ édition.

GAUTIER. .. *Statistique de la Charente-Inférieure.* 2ᵉ partie.

MASSIOU. — *Histoire de la Saintonge.*

DUCHESNE. — *Histoire de la Maison de Chasteigners.*

Z. — Archives municipales de Surgères.
Registre des correspondances.
Registre des procès-verbaux des décadis.
Registres des délibérations municipales du 15 pluviôse. an 8, au 31 décembre 1872.
Registre des arrêtés municipaux.
Archives paroissiales de Surgères.
Archives de l'évêché de La Rochelle.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES

ACHEVÉ D'IMPRIMER A
LA ROCHELLE LE 30
JUIN 1927 PAR L'IM-
PRIMERIE DE L'OUEST.



